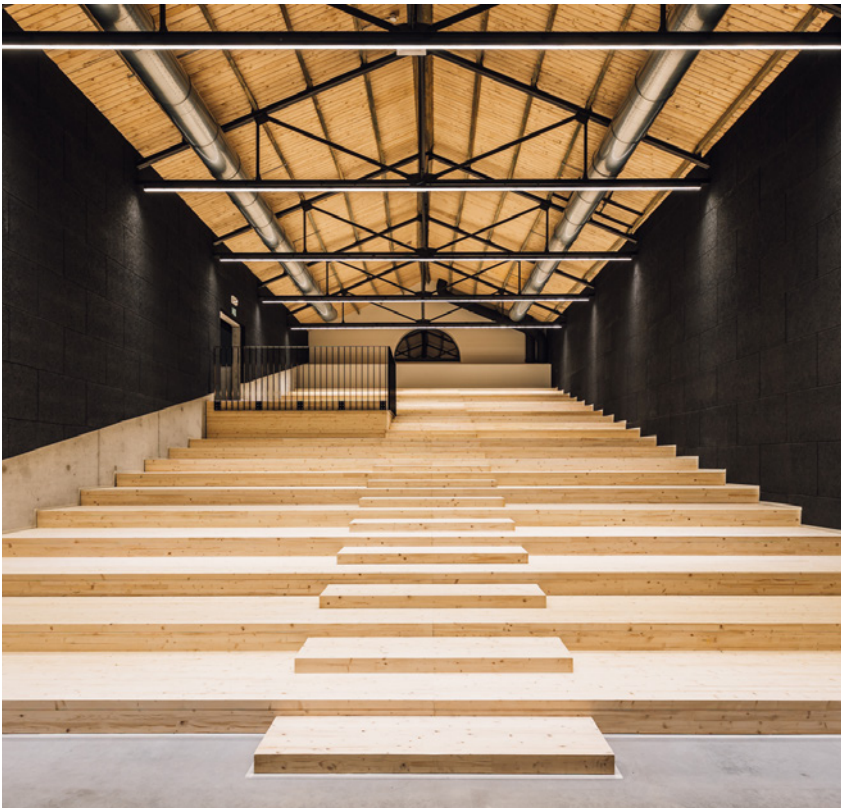


igretec[®]



Plan stratégique 2023-2025

1^{re} évaluation



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
LES AXES STRATÉGIQUES	7
AXE 1 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS	9
AXE 2 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	21
AXE 3 : ÊTRE LE VECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE CHARLEROI MÉTROPOLE	27
AXE 4 : ÊTRE LE PARTENAIRE DES ENTREPRISES ET LES ACCOMPAGNER	42
AXE 5 : ACCOMPAGNER LES PROJETS PUBLICS TOUT AU LONG DE LA VIE DU CITOYEN	45
AXE 6 : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DU CYCLE DE L'EAU	61
AXE 7 : PERMETTRE AUX COMMUNES DE DISPOSER DES MOYENS NÉCESSAIRES À LEUR POLITIQUE	68
AXE 8 : FAVORISER L'EXCELLENCE ET LA TRANSPARENCE ET MAXIMISER LA COOPÉRATION INTERNE	70
LES COMPTES DE RÉSULTATS PRÉVISIONNELS	75
LES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS	75
ANNEXE	81
MODALITÉS DES DROITS DE CONSULTATION ET DE VISITE DES CONSEILLERS COMMUNAUX DES COMMUNES ASSOCIÉES	82

Préambule

En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la première évaluation de son Plan Stratégique pour les années 2023 à 2025 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2023.

Sur base de l'examen des différents tableaux présentés ci-après, au 1^{er} octobre 2023, de manière générale, 91 des 97 actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique 2023 – 2025 (ou ajoutés à celui-ci) sont entamés ou finalisés. Le taux moyens de réalisation des actions est, quant à lui, de 52 % et se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans.

Pour bien mesurer le travail réalisé, il est important de tenir compte du fait que toutes les actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique ne sont pas comparables en termes d'importance, c'est-à-dire de ressources à mettre en œuvre pour leur réalisation, et de planification.

Bien entendu, notre environnement est en perpétuelle évolution. C'est pourquoi cette première évaluation intègre 6 nouvelles actions par rapport au Plan Stratégique initial et prévoit l'abandon d'une action.

Le lecteur pourra constater, au travers des pages qui suivent, le bon déroulement du Plan Stratégique au cours de cette année 2023.

Epinglons notamment :

- Nos 188 associés et le cap des 100 communes associées dépassé cette année ;
- La fin de la construction du BIOTECH 4 début 2024 et la poursuite du chantier de construction du BIOTECH 5 ;
- L'essor du métier d'aménageur public ;
- Le projet de rénover deux bâtiments, dans la dynamique du Campus CleanTech, grâce au Fonds pour une Transition Juste (FTJ) ;
- La concrétisation du dossier des Rives de Charleroi en partenariat avec la SNCB ;
- La poursuite du projet Quartier du Futur en partenariat avec la SORESIC et la Défense ;
- Le lancement d'un masterplan Charleroi Plateau Nord incluant l'ex site de CATERPILLAR ;
- La multiplication des dossiers de demande de subsides dans le cadre des Sites à Réaménager (SAR) et l'accompagnement des Villes et Communes dans leur volonté de valoriser leur territoire naturel ;
- La transformation de la Conférence des Bourgmestres et du Comité de Développement Stratégique en une société : « Charleroi Métropole » ;
- La mise en place de nouvelles missions de référents en tourisme et bas carbone au sein de la Direction du Développement Economique, Territorial et Stratégique ;
- Le déploiement de plus de 100 points de recharge à destination des véhicules électriques ;

- La fin des chantiers d'ampleurs concernant la requalification des Parcs d'Activés Economiques de Courcelles et de l'Aéropole ;
- L'achèvement de la Grand-Place de Beaumont, le début du chantier de la Place Albert 1er et celui à venir cet automne de la Place Crawhez à Charleroi ;
- L'accentuation de la coopération avec les associés de la région bruxelloise au travers notamment des projets des Hôpitaux Iris Sud et de la société Le Logement bruxellois (Les Marolles et Haren) et des projets sur le territoire de Saint-Gilles et de Molenbeek-Saint-Jean ;
- La sixième recertification ISO 14001 et enregistrement EMAS de nos activités d'exploitation des ouvrages d'épuration ;
- La conclusion des nouveaux marchés d'électricité et de gaz 2024-2026 dans le cadre de la Centrale d'Achat d'Energie ;
- L'achèvement des projets Charleroi District Créatif et Campus technologique ;
- L'acquisition de l'hôtel faisant face à notre siège social et sis à la rue du Poirier ;
-

On soulignera le renforcement de nos pôles immobilier et énergie ainsi que des projets découlant du métier d'aménageur public.

On notera enfin l'importance de la thématique du développement durable au travers des différents axes et ce notamment dans le cadre de notre inscription au programme de transition vers un développement durable initié par la Région wallonne.

Ci-après, nous présentons, par axe thématique, les éléments marquants de l'année écoulée.

Les axes stratégiques

Axe 1 : Développer les partenariats

1.1. Poursuivre et consolider nos développements immobiliers



IGRETEC gère actuellement 25 infrastructures représentant une surface totale de 68.123 m² composées de bureaux, ateliers, laboratoires et halls-relais et 22 Parcs d'Activités Economiques répartis sur le territoire de Charleroi Métropole. Ils représentent quelque 1.055 hectares de terrain à vocation économique. 146 hectares sont actuellement disponibles.

1.1.1. LES BÂTIMENTS

- Biotech 4



Les travaux pour la réalisation du Biotech 4 (4660 m²), reposant sur la déconstruction et le liaisonnement de 2 infrastructures énergivores existantes : le « Clément Ader » et le « Télécom 2 », sont en cours.

L'infrastructure, soutenue par le Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER) sera inaugurée début 2024.

- Bâtiment Écopole

La réalisation d'un premier bâtiment d'accueil, composé de modules de tailles variables, au sein de l'Écopole est à l'étude. Il permettra d'attirer les premières entreprises susceptibles de s'installer.

La Région wallonne a marqué accord sur le financement partiel du projet dans le cadre de l'appel à projets Sowafinal 3.

Le développement du projet reposera sur l'expertise de divers acteurs maîtrisant les techniques innovantes dans les domaines de l'environnement, de l'énergie ou encore de l'économie circulaire.

Google venant s'implanter sur le site, un réseau de chaleur urbain récupérant sa chaleur fatale est à l'étude et alimentera les entreprises s'implantant à proximité.



- Microzone Trésignies

Afin de contribuer à la redynamisation économique et urbaine du Centre-ville de Charleroi, la microzone Trésignies sera rénovée et devrait intégrer une mixité de fonctions (économique, logement, culture).



La mobilité douce sera amplifiée au sein du site via des ouvertures dans le mur d'enceinte. La création d'un parc paysager contribuera à son attractivité.

IGRETEC a établi une convention relative au développement économique et territorial avec la Ville de Charleroi, en juin 2023. Par ce biais, la Ville confie à IGRETEC le processus d'adoption d'un périmètre de reconnaissance économique ainsi que les travaux d'équipement qui en découleront.

Le dossier de reconnaissance a été introduit auprès de la Région wallonne en mai 2023.

En 2024, IGRETEC va acquérir et rénover la seconde aile des Casernes Trésignies (5.000 m²). La Région wallonne a marqué accord sur le financement partiel dans le cadre de l'appel à projets « Sowafinal 3 ».

Le dossier de permis a été introduit en septembre 2023. Ce projet accueillera des bureaux, des équipements et services communs qualitatifs permettant d'étendre le Centre d'entreprises déjà présent dans l'aile nord et d'accueillir de manière temporaire des entreprises.

Ce bâtiment va également accueillir « La Marmite », un incubateur d'entreprises pour la relocalisation de l'alimentation saine et durable. Pour le développer, IGRETEC a reçu un subside dans le cadre du plan de relance européen.

Les travaux débuteront en septembre 2024.

- **Biotech 5**

Ce bâtiment s'intègre dans la volonté d'offrir aux entreprises du secteur des biotechnologies un véritable campus.

Les travaux ont débuté en décembre 2022. Les bureaux et laboratoires seront disponibles au second semestre 2025.

Dans le cadre du Plan de Relance, une superficie de 5.000 m² du Biotech 5 sera co-construite par l'« EU Biotech Campus » (centre de formation multi-opérateurs de pointe doté d'un accélérateur d'entreprises). Les 20.000 m² restants seront développés par la SODEVIMMO.

Nous ambitionnons de poursuivre avec la construction du Biotech 6 qui mettra à disposition 20.000 m² supplémentaires.



- Hub Logistique

Dans le cadre du plan de relance européen, le Gouvernement wallon a octroyé une subvention à IGRETEC. La mission est de construire et d'opérationnaliser un bâtiment de logistique d'une surface de 2.400 m² au service du circuit court alimentaire.

Le HUB de la Ceinture Alimentaire Charleroi Métropole (CACM) deviendra un outil au service des producteurs et acteurs de l'économie sociale sur le territoire de Charleroi Métropole. Sa principale qualité sera la mutualisation des efforts de traitement, de commercialisation, de logistique et de transformation des denrées.



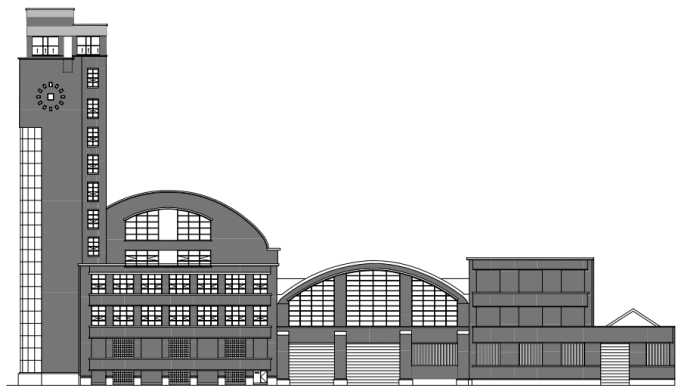
Le dossier de permis a été introduit le 2 mai 2023 pour une mise en service au 1^{er} semestre 2025.

- Brasserie des Alliés

En mai 2022, IGRETEC a rentré sa candidature à l'appel à projets du FEDER Wallonie 2021-2027 pour la « Réhabilitation du site Brasserie des Alliés ». Un subside de 11,5 millions d'euros a été octroyé.

Les études visant à rénover les couvertures, façades et structures porteuses débiteront au 4^{ème} trimestre 2023 en vue d'une obtention de permis en juillet 2025.

La procédure d'acquisition sera lancée en 2024.

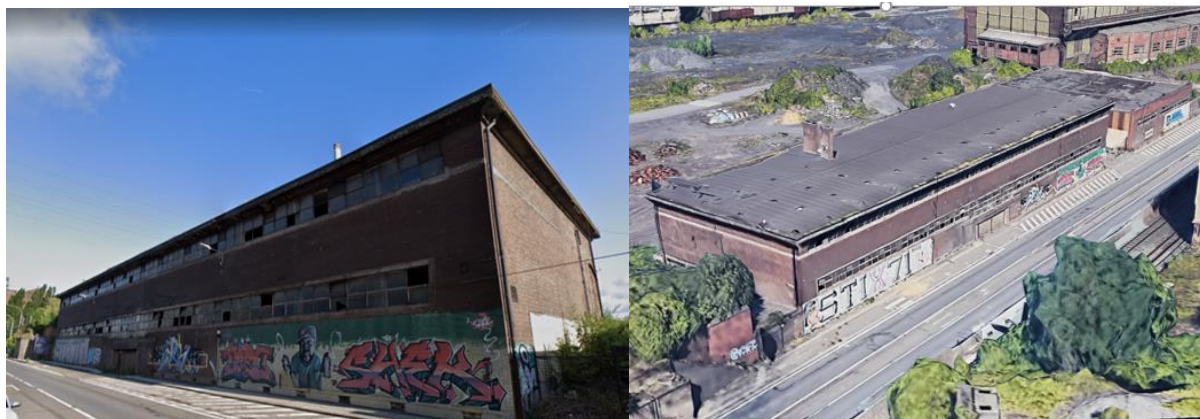


- Les Vestiaires

La réhabilitation du bâtiment "Vestiaires" a pour but d'en faire la première zone d'accueil et de croissance de l'écosystème CleanTech sur Charleroi Métropole. Cette initiative vise à restaurer ce bâtiment emblématique, situé à la Porte Ouest de Charleroi, ancien site sidérurgique désaffecté en cours de reconversion.

L'objectif est d'y créer des systèmes de coopération et d'interactions entre le monde de la recherche, les entreprises et les acteurs de la formation dans une dynamique collective et multi-partenariale, et de l'écosystème CleanTech.

La surface du projet pour cet usage est de 4.000 m². Celui-ci fait partie de l'appel à projet lancé dans le cadre du Fond de Transition Juste (FTJ) et a été déposé en septembre 2023.



- La Centrale

La réhabilitation du bâtiment "Centrale" a pour but d'en faire un lieu majeur dans le développement de l'écosystème CleanTech à Charleroi Métropole et vise à restaurer ce bâtiment emblématique situé sur la Porte Ouest de Charleroi. Il poursuit le même objectif de créer des systèmes de coopération et d'interactions entre le monde de la recherche, les entreprises et les acteurs de la formation dans une dynamique collective et multi-partenariale, et sera le « cœur des opérations » de l'écosystème CleanTech. La surface du projet pour cet usage est de 14.000 m². Il fait également partie de l'appel à projet lancé dans le cadre du Fond de Transition Juste (FTJ) et déposé en septembre 2023.



- Hall industriel « F35 » – site de la SONACA

En 2021, après la décision du gouvernement Michel d'acquérir 34 appareils de combat américains F-35, l'industrie aéronautique belge a commencé à voir se concrétiser les véritables retombées de ce contrat : le Fédéral a approuvé la création d'un mécanisme pour financer les investissements nécessaires pour la fabrication, par les équipementiers de notre pays, de pièces importantes de l'appareil de Lockheed Martin.

Le contrat devrait représenter environ 400 millions d'euros de chiffre d'affaires, suivant les projections, à répartir entre ASCO, SABCA et SONACA. La SONACA fournira les assemblages de précision.

Un accord de principe a été conclu avec Lockheed Martin pour la fourniture de ces éléments pour plusieurs centaines d'avions, pendant une quinzaine d'années.

Cet accord avec le constructeur américain nécessite des investissements importants de la part des industriels, notamment pour acquérir les technologies de fabrication.

En ce qui concerne la SONACA, cela nécessite la construction d'un nouveau hall sur le site de Gosselies et l'acquisition de machines.

Dans ce cadre, IGRETEC a été sollicitée afin d'étudier et de construire le hall d'assemblage qui occupera une surface au sol de plus de 6.500 m² sur un terrain appartenant à la SONACA.

Les travaux ont débuté en août 2022 et se termineront au 1er trimestre 2024.



1.1.2. LES NOUVEAUX PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

De façon à maintenir une offre de terrains diversifiée et de qualité, de nouveaux Parcs d'Activités Économiques (PAE) sont en cours de développement.

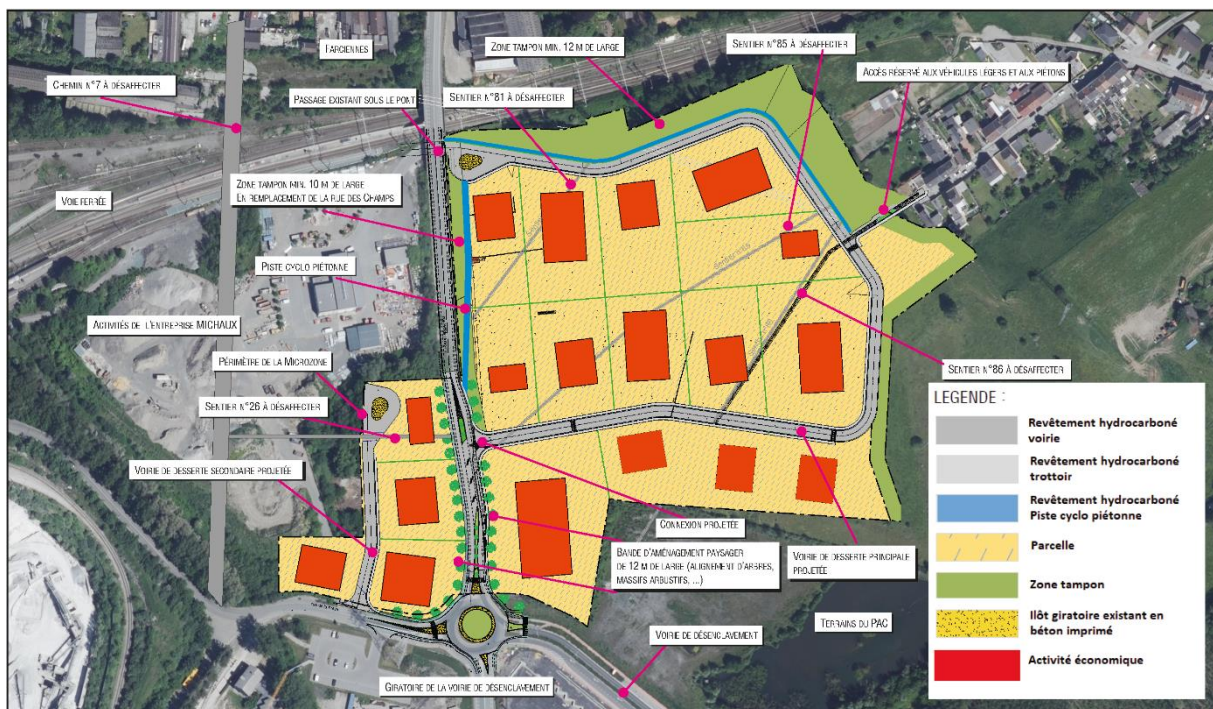
Le PAE de Beaumont sera agrandi de quelque 16 hectares. L'arrêté de reconnaissance du périmètre est attendu pour le dernier trimestre 2023. Les acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de l'extension seront finalisées dans la foulée. Les travaux sont prévus en 2025.



Par ailleurs, afin de satisfaire à tous les besoins des entreprises en matière d'infrastructures d'accueil, un parc d'activités économiques de petite superficie, appelé microzone, a été mis en œuvre à Fontaine-L'Évêque : la Microzone Surschiste.



Une seconde microzone, appelée Grand Ban - Sainte-Pauline, est en cours de construction à Farciennes.



Le site d'implantation est une ancienne friche assainie par la commune.

La fin du chantier de la zone Ouest est attendue pour octobre 2023. La construction de la zone Est est quant à elle attendue pour 2025.

De plus, afin de poursuivre les efforts de rénovations nécessaires de nos anciens Parcs d'Activités Économiques, deux projets sont menés, dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, pour la requalification de l'Aéropole et du parc logistique de Courcelles. Les travaux se termineront en octobre 2023.

1.2. Consolider nos partenariats immobiliers, développer de nouveaux partenariats (publics et/ou privés), en envisageant de nouveaux modes de gestion

Quatre partenariats stratégiques ont été conclus afin d'offrir un levier pour la mise en œuvre et le développement de projets économiques et immobiliers d'envergure.

1.2.1. SODEVIMMO

SODEVIMMO SA a été créée par IGRETEC sous le statut de fonds d'investissement immobiliers spécialisés (FIIS). La SOFIPOLE, reprise aujourd'hui par Wallonie Entreprendre, a dans un second temps pris une participation au capital et en parallèle IGRETEC a réalisé un apport en nature de deux bâtiments.

Cette opération a permis la consolidation de la structure financière de cette entité avec pour objectif la construction à l'Aéropole de plusieurs bâtiments dédiés au secteur des biotechnologies.

La gestion de la SODEVIMMO a été confiée à IGRETEC. Notre bureau d'études gère la réalisation du BIOTECH 5, deux parkings provisoires ont été mis en service pour libérer l'espace nécessaire à sa construction qui a débuté en décembre 2022.

Dans le cadre de la construction du BIOTECH 5, une convention de marché conjoint a été conclue avec l'« EU Biotech Campus ». Environ 5.000 m² seront dédiés à l'activité de ce partenaire.



BIOPARK DEV est partenaire du projet et apporte l'expérience et l'expertise dans le domaine des biotechnologies. L'objectif est de constituer un environnement favorable à la création, à l'accueil et à la croissance d'entreprises de ce secteur spécifique.

La cellule commerciale d'IGRETEC assure la commercialisation des infrastructures existantes et futures.

Une augmentation de capital de 39.600.000 € a été actée le 20 décembre 2022, les actionnaires historiques, IGRETEC et Wallonie Entreprendre y ont participé, ETHIAS a, à cette date, fait son entrée au capital avec un apport de 5.000.000 €.

1.2.2. SORESIC

Dans le cadre de sa mission de gestionnaire de l'EIBPC (ex Caterpillar), la SORESIC a, au cours de l'année 2022, examiné plusieurs demandes d'implantation et conclu différents contrats de location à titre précaire.

Suite notamment à l'abandon du projet « Lego », les autorités régionales et communales ont décidé de réaliser un masterplan programmatique permettant de définir les orientations de la redynamisation du site. Celui-ci devrait aboutir fin 2023.

Le 30 avril 2020, le Gouvernement wallon avait confié à la SOGEPa la mission de négocier l'acquisition des terrains désaffectés de CARSID à Charleroi.



Les conventions pour l'acquisition des terrains et de 2 bâtiments ont été conclues le 25 mai 2022.

SORESIC acquerra progressivement les terrains dépollués. Le HF4 et le Bedding ont été acquis par SORESIC le 23 septembre 2022.

Enfin, en 2023, le Ministre Borsus a validé la réaffectation des bâtiments « Centrale électrique » et « Vestiaires » sur les terrains de la Porte Ouest. Ces infrastructures permettront l'accueil du District CleanTech à terme.

A terme, une scission de la SORESIC pourrait être envisagée. En effet, les deux sites présentent des caractéristiques très différentes et n'ont aucune synergie. L'opération de scission permettra ainsi d'isoler et de gérer plus efficacement chaque projet.

1.2.3. Les rives de Charleroi

Partenaires incontournables du développement et de la redynamisation de cette zone, IGRETEC et la SNCB ont conclu en décembre 2021 un accord de collaboration fixant les missions et responsabilités de l'aménagement des parcelles SNCB aux abords immédiats de la gare de Charleroi-Central. La redynamisation du plateau de la gare participera à une meilleure satisfaction des voyageurs et permettra, grâce à la mise en œuvre du masterplan « Les Rives de Charleroi », l'éclosion d'une mixité de fonctions complémentaires qui favoriseront l'utilisation du train vers et depuis la gare de Charleroi-Central.

Cette convention de collaboration concrétise une étape importante pour l'avenir du site du Tri Postal qui a été retenu dans le cadre du Plan de relance soutenu financièrement par la Commission européenne.

Le bâtiment et le site autour seront en effet redéveloppés pour voir éclore un hub d'innovation et de formation numérique et technologique (écosystème A6K – E6K).

Une convention d'emphytéose entre la SNCB et IGRETEC a été signée fin 2022.

L'acte authentique d'emphytéose, la convention de gestion du site Tri Postal ainsi que la convention relative aux « travaux SNCB » seront signés dans le courant du dernier trimestre 2023.



1.2.4. SONACA

En juin 2023, un nouveau contrat de bail a été signé entre SONACA et IGRETEC. Celui-ci annule et remplace bon nombre de conventions dont la principale datait de 1979, année d'acquisition du site par IGRETEC.

Ce nouveau modèle, lié à un plan pluriannuel d'investissements de rénovation énergétique du site, garantit à Igretec une évolution constante de ses revenus locatifs tout en valorisant son patrimoine.

1.3. Développement du In House

IGRETEC remplit depuis 2011, les conditions requises par l'Union européenne pour que ses associés publics puissent lui confier directement des missions, sans mise en concurrence préalable et cela, par le biais des relations « In House ». IGRETEC a suivi les dernières évolutions légales en matière de relation « In House » telles que les différents types de contrôle "In House" (In House simple - In House Simple Ascendant (dit aussi « In House Inversé) - In House Simple Collatéral) et la "coopération horizontale non institutionnalisée"

Actuellement, le capital d'IGRETEC est constitué de 188 associés, dont 105 sont des Communes. Depuis 2011, 106 associés sont entrés dans ce capital.

En date du 1^{er} octobre 2023, le Conseil d'Administration a examiné 12 nouvelles demandes d'entrée dans la capital pour l'année 2023 et les a acceptées. Il s'agit des AC de CERFONTAINE, FLEMALLE, HASTIERE, HUY, LIMBOURG et TROOZ. Nous avons également eu à examiner la demande du CPAS de SAINT-GILLES, de la RCA, « ARRIS », de la RCA de FARCIENNES et de la RCA de FLEURUS ainsi que de l'HYGEA et de Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut (C.I.S.C.H.)

Afin de présenter les différents métiers de l'Intercommunale, IGRETEC poursuivra sa participation au Salon Municipalia à Marche-en-Famenne. Ce Salon reste une exceptionnelle vitrine pour présenter notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régies autonomes et autres organismes d'intérêt public.

Depuis 2018, IGRETEC répond favorablement aux sollicitations des Directeurs Généraux et est présente à leur congrès. Cette journée de congrès nous permet de rencontrer l'ensemble des Directeurs Généraux wallons, de faire un point sur les projets et de nouer de nouveaux contacts. Ces rencontres permettent également de répondre aux questions de potentiels futurs associés.

De 2011 au 1^{er} octobre 2023, nous avons été sollicités à 1807 reprises dans le cadre de collaborations en « In House » et comptons 1294 conventions rentrées signées.

Sur la période allant du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2023, IGRETEC recense 166 demandes émanant de ses associés. Les prévisions pour l'ensemble de l'année 2023 étant de 120, nos objectifs sont largement atteints. Sur cette même période, nous enregistrons 140 contrats rentrés signés. L'objectif de 80 est donc également atteint.

1.4. Poursuivre nos actions de promotion du territoire

Cette année encore, de nombreuses actions ont été menées afin d'assurer la promotion du territoire de Charleroi Métropole.

Les différents canaux de communication de Charleroi Métropole (newsletter, sites web et réseaux sociaux) contribuent à cet objectif. Afin de maximiser l'utilisation de ces outils, un consultant a été mandaté pour revoir le fonctionnement et l'inter-connectivité des sites web Food-C, Charleroi Métropole et Projet de Territoire. La gestion des réseaux sociaux sera confié à un prestataire en « community management » et, enfin, une agence viendra renforcer l'équipe de Charleroi Métropole pour la production graphique et audiovisuelle.

Notre offre immobilière et nos projets ont été mis en valeur au travers de publications presse, publicitaires ou encore via divers évènements. Nous avons notamment lancé :

- le chantier du Biotech 5 – Eu Biotech Campus ,
- le projet de Parc national de l'entre Sambre et Meuse, qui a été sélectionné par le Gouvernement wallon.

Une nouvelle édition du Forum Immobilier est à l'étude pour 2024.

Enfin, les opportunités de développement à Charleroi Métropole ainsi que le savoir-faire d'IGRETEC ont été présentés lors d'une conférence au MIPIM de Cannes en mars 2023.



1.5. Développer nos références à travers les partenariats

Les offres que nous avons réalisé au cours des dernières années, en association avec des entreprises ou opérateurs économiques, nous ont permis de travailler en partenariat avec des bureaux d'études privés, tant en architecture qu'en techniques spéciales ou en stabilité mais également ayant des expertises spécifiques dans des domaines variés tels que l'ergonomie, l'inclusivité ou l'environnement (biosourcé, cycle court, économie circulaire).

Nous avons remporté, en partenariat avec Luminus et Reservoir A, l'ensemble du RenoWatt de Charleroi. Ce qui nous permet d'être référent technique en rénovation énergétique en continuité des dossiers du secteur 3 d'IGRETEC.

Indicateurs de performance

	Objectif			Réalisé*
	2023	2024	2025	2023
1.1. Poursuivre et consolider nos développements immobiliers				
1.1.1. Les Bâtiments				
Biotech 4	100%			100%
Ecopole	10%	20%	80%	10%
Caserne Trésignies	10%	40%	100%	25%
La Marmite **	25%	40%	80%	25%
Biotech 5	25%	60%	100%	25%
Hub Logistique **	25%	80%	100%	25%
Brasserie des Alliés **	10%	20%	30%	10%
Les Vestiaires **	10%	30%	70%	10%
La Centrale **	10%	20%	30%	10%
Hall industriel "F35" - site de la Sonaca **	75%	100%		75%
1.1.2. Les Parcs d'Activités Economiques				
Extension du PAE de Beaumont ***	70%	60%	100%	40%
Site Grand Ban - Sainte-Pauline ***	100%	75%	100%	50%
Requalification de l'Aéropole	100%			100%
Requalification du PAE de Courcelles	80%	100%		100%
1.3. Développement du In House				
Nombre de nouvelles demandes reçues	120	120	120	166
Nombre conventions "In House" signées	80	80	80	140
1.5. Développer nos références à travers les partenariats				
Nombre d'offres en partenariat ***	10	5	5	7

* Valeur au 1/10/2023

** Ajout

*** Objectifs 2024 et 2025 revus

Axe 2 : Accompagner la transition énergétique

2.1. Explorer les synergies entre la Direction du développement économique, territorial et stratégique et les services énergétiques d'IGRETEC.

IGRETEC participe activement à la politique énergétique pour le développement durable, tant en accompagnant les communes dans leurs démarches de transition via une expertise dans les thématiques énergétiques qu'en participant ou en facilitant le développement de projets à caractère énergétique.

Le contexte de crise énergétique et climatique que nous vivons renforce nos ambitions de nous inscrire comme acteur de référence dans la transition énergétique. A cet effet, le service de développement stratégique a engagé un référent en transition énergétique en juin 2022 et consolidé son équipe avec l'arrivée d'un coordinateur POLLEC supracommunal en mai 2023, et ce, dans le but d'accompagner la politique locale énergie-climat des communes.

2.1.1. Projets énergétiques

District CleanTech et projet « ASCEND » sur la Porte Ouest

De nombreux projets énergétiques sont accompagnés et/ou développés par IGRETEC. Un projet emblématique du redéploiement énergétique de Charleroi est le développement du District CleanTech sur la Porte Ouest (site de Carsid-Duferco).

Cette réhabilitation de site industriel aura pour but, après assainissement des sols, d'accueillir un réseau d'acteurs (entreprises, centres de recherche, universités, ...) à la pointe



en termes d'énergies renouvelables ou de technologies qui contribuent à la transition énergétique.



Cette nouvelle dynamique ambitionne de faire évoluer la recherche, de produire et de partager de l'énergie verte.

Sur ce site, la Ville de Charleroi a été retenue dans le cadre du projet européen « ASCEND », ayant pour but de développer un district à énergie positive. Dans ce cadre et en tant qu'entité affiliée, IGRETEC participe notamment à la mise en œuvre d'un réseau de chaleur au départ de plusieurs valorisations de chaleur fatale principalement industrielle. Un nouveau collaborateur gèrera cette mission dès octobre 2023.

Plan bornes

Aux côtés des 7 autres intercommunales wallonnes, IGRETEC participe au plan bornes « EZCharge ». Cette initiative vise à déployer des bornes électriques de recharge pour voitures sur tout le territoire wallon, dont les 21 communes du territoire d'IGRETEC.

Les phases de cartographie et de concertation avec les communes afin de définir les emplacements précis pour ces bornes sont à présent clôturées. Le cahier des charges doit être finalisé par les agences de développement territorial et approuvé par le GW, avant que le marché de concession ne puisse être lancé.



LUNÉFIL

IGRETEC s'inscrit également comme partenaire dans le projet Interreg VI « Lunéfil » qui porte sur la sobriété lumineuse. Plus précisément, ce projet, mené en étroite collaboration avec des communes du Nord de la France, a pour but d'effectuer une réflexion profonde sur l'éclairage dans les espaces publics. Cette démarche s'accompagne de nombreuses actions de sensibilisation, guides de bonnes pratiques et recommandations issues de la recherche.

La candidature d'IGRETEC devrait être officiellement validée début 2024, pour un démarrage effectif du projet dès avril 2024.

ZELDA

IGRETEC participe depuis plusieurs années au projet ZELDA qui porte sur le déploiement de Communautés d'Énergies Renouvelables (CER) au sein des Parcs d'Activités Économiques (PAE). Ce programme est passé en 2021 dans la phase « ZELDA CUBE », en vue d'accélérer la transition énergétique des parcs wallons, au travers notamment du déploiement de Smart Metering. Sur les 30 PAE du programme wallon, 5 ont été retenus sur le territoire d'IGRETEC (Fleurus-Farciennes, Fleurus-Heppignies, Aéroport, Jumet et Courcelles) et ont fait l'objet d'une analyse multicritère (efficacité énergétique, mobilité, production renouvelable, smart grid et coopération).

La phase de mise en œuvre de ces CER est à présent possible grâce à l'arrêté du Gouvernement wallon datant de mars 2023 qui permet aujourd'hui l'éclosion de projets de partage d'énergie. Les équipes d'IGRETEC et de CENEO, via sa filiale NEOPARK, ont commencé à rencontrer les entreprises du PAE de Courcelles afin d'équiper le parc d'installations de production énergétique, préalable nécessaire à la mise en place de CER. Sur l'horizon du plan, les autres PAE identifiés dans l'étude ZELDA seront également étudiés et équipés.

La transition énergétique, mais encore...

Notons encore qu'IGRETEC, par le biais de sa filiale CENEO, se positionne comme partenaire dans le développement de différents projets énergétiques (éoliens, photovoltaïques, biométhanisation, stockage, géothermie, réseau de chaleur, etc.) pour engager et accompagner les acteurs dans la transition énergétique. Le PAE de l'Ecopole, en particulier, avance dans ce sens, notamment via un projet énergétique ambitieux qui sera développé en partenariat avec des structures privées et/ou publiques. La possibilité de développements énergétiques sur les sites marginaux des PAE et en zones urbaines et rurales est également à l'étude.

Le développement des énergies renouvelables se poursuit donc, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, conformément au plan Air Climat Énergie (approuvé en date du 21 mars 2023 par le Gouvernement wallon) qui vise notamment le doublement de la production d'énergies renouvelables pour 2030 et la sortie complète des énergies fossiles à l'horizon 2050.

IGRETEC intègre également systématiquement la dynamique "développement durable" aux projets d'investissements futurs (Parcs d'Activités Economiques et bâtiments), afin de mieux maîtriser la consommation énergétique du parc immobilier, d'augmenter son attractivité et de contribuer à optimiser la compétitivité des entreprises.

POLitique Locale Energie et Climat

Enfin, dans la continuité de son engagement en faveur de l'énergie et du climat, IGRETEC a déposé sa candidature à l'appel POLLEC 2022 afin de renforcer l'accompagnement des communes. Cette candidature a été retenue et une coordinatrice POLLEC a été engagée en mai 2023 pour accompagner les communes désireuses de bénéficier d'un soutien dans l'élaboration, la mise en œuvre et le monitoring de leur Plan d'Action Energie Durable et Climat. La volonté de l'intercommunale est également de pouvoir faire bénéficier d'autres communes de Charleroi Métropole de moments d'échange et ainsi assurer un développement énergétique coordonné et vertueux au niveau du territoire.

2.2. Tiers investisseur en efficacité énergétique

Ce service proposé aux Villes et Communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : IGRETEC prend à sa charge des investissements en 15 ans à la place des Villes et Communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter le budget des villes et communes de charges supplémentaires.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux, IGRETEC peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides, et 12 Villes et Communes ont adhéré à ce service.

2.3. Centrale d'Achat d'Énergie

La Centrale d'Achat d'Énergie gère les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité pour le compte des 310 adhérents publics rassemblés autour des objectifs suivants :

- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

SUIVI DES MARCHES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ (2023-2026)

La stabilité budgétaire des coûts énergétiques est l'une des priorités fixées lors de la détermination de la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

Depuis sa création en 2007, la Centrale a permis à ses nombreux adhérents publics de réaliser des gains substantiels sur leur facture énergétique.

Les marchés actuels de fourniture d'électricité et de gaz couvrent la période allant jusqu'au 31 décembre 2023.

L'équipe de la Centrale d'achat poursuivra également son travail de contrôle des facturations établies par les fournisseurs d'énergie, d'aide au respect des obligations légales des communes affiliées (calcul des redevances de voirie), de confection des budgets communaux ou encore de mise à disposition d'outils informatiques de sensibilisation à leurs consommations d'énergie.

De nouveaux marchés ont été attribués pour la période 2024-2026. Il est désormais à nouveau possible d'opter pour des prix fixes, si l'évolution des courbes de prix de marché sont favorables aux adhérents.

2.4. Investissement dans des outils de production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, IGRETEC, par le biais de CENEO, a mis en place en 2015 des partenariats avec d'autres intercommunales wallonnes et des sociétés énergétiques. Ces partenariats « public-privé » ont pour objectif de financer, réaliser et exploiter de nombreux projets dans les filières renouvelables (éolien, photovoltaïque, biométhanisation, bio CNG, etc.) en région wallonne. Cela s'est concrétisé par la création des sociétés Wind4Wallonia, Walwind, ActiVent Wallonie, Enora, Biogaz Saint Roch, Cerwal, Neovia, Neopark et W³.

Pour IGRETEC, sur le plan stratégique 2023-2025, ce n'est pas moins de 3.000.000 € qui seront investis dans des outils de production d'énergie, en plus de 5.000.000 € investis sur les périodes 2017-2019 et 2020-2022.

A plus long terme, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80% à 95% d'ici 2050, conformément à la Déclaration de politique régionale.

2.5. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du Développement Durable

En tant qu'acteur majeur du territoire, IGRETEC développe le caractère durable de ses actions, ses métiers et son organisation interne. L'Intercommunale entretient une dynamique collective, multi métiers autour d'un objectif commun pour encourager le développement durable localement. Et ce, dans le but de réduire les impacts de ses activités sur l'environnement (climat, ressources naturelles, qualité de l'air, de l'eau, ...) et d'en retirer des bénéfices sociaux (santé des travailleurs, bien-être, ...) et économiques (réduction des coûts, croissance, innovation, ...).

Un plan d'actions Développement durable a été élaboré afin de lister et prioriser les actions en vue de diminuer l'impact environnemental des PAE, des bâtiments existants et futurs et des activités d'IGRETEC de façon générale.

Des projets concrets ont d'ores et déjà été lancés. A titre d'exemple, citons notamment les projets d'agriculture urbaine sur Soléo, l'Aéropole et Charleroi Airport 1, la mise à disposition d'un logiciel de gestion de l'énergie, le développement de la mobilité douce pour le personnel d'IGRETEC (plateforme de co-voiturage, vélos électriques partagés, station d'accueil sécurisée et de recharge pour vélos et trottinettes électriques).



En avril 2023, une centaine de points de recharge électrique ont été mis en service sur les sites d'IGRETEC. Par ailleurs, les travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques sur une dizaine de bâtiments vont débuter dans le courant du 4^{ème} trimestre 2023. Enfin, les audits

énergétiques des infrastructures d'accueil sont actuellement en cours et les travaux d'amélioration qui découlent des premiers audits finalisés ont été budgétisés.

BIOTECH 1
BIOTECH 2
BIOTECH 3
BIOTECH 4
BIOTECH 5
EOLE
LINDBERGH
MERMOZ 4
MAISON DE L'INDUSTRIE
PARKING MUTUALISE
SAINT-EXUPERY 1
TELECOM 1

**Aéropole:
78 points
de recharge**

Depuis février 2023, IGRETEC s'est inscrit dans un programme de transition vers un développement durable, initié par la Région wallonne. Dans un premier temps, un état des lieux de l'impact de notre organisation a été réalisé, afin de mettre en avant les actions prioritaires à mener.

L'objectif final de cette démarche d'accompagnement est l'élaboration d'une feuille de route en matière de développement durable, basée sur des actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par l'agenda des Nations Unies pour 2030. L'établissement de cette feuille de route est prévu pour fin de l'année 2023.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Indicateurs de performance

	Objectif			Réalisé*
	2023	2024	2025	2023
2.1. Développer des synergies en matière de transition énergétique				
Nombre de projets lancés	3	3	3	5
2.2. Rénovations énergétiques des bâtiments communaux				
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	20 nouveaux bâtiments rénovés en 3 ans			8
2.3. Centrale d'Achat d'Énergie				
Mise en place d'une plateforme Achat groupé citoyens	1 nouveau projet en 3 ans			Abandon
2.4. Développer le secteur de l'énergie renouvelable				
Mise en exploitation d'éoliennes	15 éoliennes en 3 ans			4
Mise en exploitation de stations au CNG	3 stations en 3 ans			0
Mise en exploitation d'installations de biométhanisation **	1 installation biométhanisation en 3 ans			0

* Valeur au 1/10/2023

** 3 projets à l'études à Leuze, Chimay et Dour

Axe 3 : Être le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole

3.1. Accompagner la Conférence des Bourgmestres et le Comité de Développement Stratégique

Depuis plusieurs années, IGRETEC soutient et accompagne le Comité de Développement Stratégique (CDS) et la Conférence des Bourgmestres (CB) de Charleroi Métropole via la coordination d'une cellule dédiée, en s'appuyant sur ses services et compétences internes (aménagement du territoire, environnement, référents énergie, territoire intelligent, services juridique, RH, finances, etc.).

Cette année encore, l'action conjointe du CDS et de la CB a permis de mettre en œuvre et d'initier de très nombreuses actions visant notamment à :

- Développer l'attractivité territoriale de notre région : le site Web Charleroi Métropole s'est enrichi de nouveaux contenus, articles et reportages vidéo, valorisés et diffusés au travers d'une newsletter bimensuelle et des réseaux sociaux (pages Facebook et LinkedIn de Charleroi Métropole). Afin de questionner la stratégie de communication, un audit des outils de communication a été réalisé fin 2022, dont les recommandations seront progressivement mises en œuvre, tant au niveau du site Web et de ses contenus, qu'au niveau du community management. Par ailleurs, différentes études visant le développement de l'attractivité de Charleroi Métropole ont pu être finalisées, avec le support du CITW+¹, en particulier l'élaboration d'un Schéma directeur touristique de Charleroi Métropole.
- Mettre en réseau les élus et forces vives du territoire : en complément des séances plénières, les Commissions thématiques (mobilité, emploi/formation, alimentation, équipements & services,) ont poursuivi leurs travaux et l'organisation récurrente de Groupes de Travail spécifiques, ont renforcé la coordination supracommunale et la mise en réseau des acteurs.
- Proposer des ateliers d'information et d'échanges avec différents partenaires sur des thématiques primordiales pour les communes (Matinée de l'énergie, Ateliers divers : Smart by CM sur l'Open Data, Communautés d'énergie renouvelable, Cantines scolaires durables, Aide alimentaire, Terres publiques agricoles)
- Défendre les intérêts stratégiques de notre territoire dans des dossiers importants : suivi du Plan de Mobilité de Charleroi Métropole qui sera finalisé fin 2023, positionnement sur le projet de Schéma de Développement Territorial wallon, note de la CB à destination du Gouvernement wallon sur la subsidiarité des projets communaux.
- Assurer la coordination transversale des projets dans le cadre de la programmation FEDER/FSE 2021-2027 et des opportunités de financement liées au Plan de relance : poursuite de la coordination de divers écosystèmes d'acteurs et soutien dans la recherche de financement des projets en lien avec les priorités stratégiques de Charleroi Métropole.
- Assurer la mission d'Entité Infrarégionale (EIR) dans le cadre de l'objectif stratégique 5 (OST 5) / Mesure 15 « Développement urbain » de programmation FEDER 2021-2027

Dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2021-2027, le Gouvernement wallon a confié au Comité de Développement Stratégique la responsabilité d'élaborer une stratégie territoriale de développement et de sélectionner des projets pour la Mesure 15 « développement urbain » sur leur territoire, conformément à la législation spécifique liée à la priorité 5 du Programme Opérationnel FEDER.

Au terme de l'appel à projets FEDER, 8 portefeuilles de projets, rassemblant 25 projets, pour un budget

^{1 1} Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie

de 68 millions €, ont été déposés sur le territoire de Charleroi Métropole, dans le cadre de la mesure 15 « développement urbain ». Conformément à sa Stratégie de développement urbain intégré, le CDS a organisé l'évaluation et la sélection des projets, avec la mise en place d'un comité de sélection, composé d'experts et de représentants socio-économiques.

Au final, 11 fiches-projets ont été retenues par le Comité de sélection, entrant dans l'enveloppe budgétaire des 16 millions € dédiée à Charleroi Métropole, au bénéfice de 9 communes du bassin de vie.

Enfin, en 2023, des réflexions ont été menées au niveau de la gouvernance et du renforcement des liens et de la complémentarité entre le Comité de Développement Stratégique et la Conférence des Bourgmestres. Elles ont abouti, en septembre 2023, à la constitution d'une Société coopérative Charleroi Métropole, rassemblant les élus et forces-vives au sein d'une même coupole et donnant lieu à une réorganisation des Conseils et Commissions thématiques.

Parallèlement, un travail d'actualisation des priorités stratégiques pour le développement socio-économique et territorial de Charleroi Métropole sera mené, en collaboration étroite avec les différentes instances, et permettra de poursuivre le portage et le suivi des dossiers importants et la défense du positionnement et des intérêts du territoire vers les niveaux régionaux, nationaux et européens.



3.2. Piloter de la mise en œuvre du Projet de territoire de Charleroi Métropole et s'inscrire comme partenaire privilégié auprès de nos Villes et Communes



Le Projet de Territoire de Charleroi Métropole a pour vocation de doter Charleroi Métropole d'une vision et d'une stratégie partagées du développement territorial et de devenir un outil d'aide à la décision à l'échelle des 30 communes qui la composent et ce, dans de multiples domaines : développement économique, habitat, mobilité, aménagement du territoire, équipements et services, environnement, énergie, tourisme, etc.

Largement diffusé auprès des élus et acteurs du territoire et supporté par un site internet dédié, le Projet de Territoire sert de cadre de référence au développement de projets concrets, tant locaux que supracommunaux.

Le pilotage de la mise en œuvre de cette stratégie s'appuie notamment sur le renforcement des partenariats, le soutien aux porteurs de projets, la diffusion de l'information utile sur les sources de financements (appels à projets, subsides...), ainsi que la documentation utile et le partage de bonnes pratiques.

Il se décline concrètement dans la coordination, le suivi et le développement de grands projets structurants pour Charleroi Métropole. Citons par exemple :

- la mise en œuvre de la stratégie Food.C, en particulier le soutien et le suivi du développement d'infrastructures support (cuisine centrale, hubs logistiques, incubateurs alimentaires...);
- la création du Chemin de l'Eau d'Heure – itinéraire structurant de mobilité douce, reliant Charleroi aux Lacs de l'Eau d'Heure ;
- le développement d'infrastructures d'accueil du tourisme fluvial et fluvestre le long de la Sambre et du Canal Charleroi-Bruxelles ;
- le développement d'un pôle sport et loisirs à Fleurus-Farciennes ;
- la coordination supracommunale du développement d'un réseau de lieux d'intermodalité / mobipôles ;
- le renforcement du réseau cyclable supracommunal ;
- l'accompagnement de la création du « Quartier du Futur » - nouvelle implantation de la Défense sur Charleroi Métropole ;
- le support aux projets de reconversion des friches industrielles, dont la Porte Ouest à Charleroi ;
- l'accompagnement du développement du Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse ;
- le support au développement du Campus de Charleroi Métropole ;
- la coordination supracommunale des programmes POLLEC ;
- le soutien au développement d'un District CleanTech ;
- la coordination, en tant que chef de file, de portefeuilles de projets FEDER concernant différentes mesures : rénovation énergétique des bâtiments, économie circulaire, mobilité.

Avec le support d'un chef de projet dédié, le pilotage de la mise en œuvre du Projet de Territoire s'appuie sur les ressources et les compétences de l'intercommunale pour l'accompagnement des porteurs de projets.

L'objectif est d'amplifier la mobilisation et la mise en réseau des acteurs et d'identifier les opportunités de ressources financières et humaines, pour mettre en œuvre de grands projets structurants à l'échelle de Charleroi Métropole.

Il s'agira également de concrétiser les études et plans stratégiques thématiques finalisés ou en cours d'élaboration, notamment le Plan de Mobilité de Charleroi Métropole et le Schéma directeur touristique de Charleroi Métropole.



3.3. Poursuivre la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité

Beaucoup de nos clients, qu'ils soient publics ou privés, n'ont pas toujours les ressources internes pour développer leur stratégie immobilière ou d'espaces publics.

Notre objectif vise à les accompagner dans cette démarche.

3.3.1. Étude socio-économique pour la SARSI : Ancienne Sucrierie de Genappe

IGRETEC œuvre à la réalisation d'un schéma d'affectation intégrant de nombreuses contraintes juridiques, techniques, temporelles et écosystémiques en vue de la valorisation d'une friche emblématique de 20 ha à Genappe et s'inscrivant ainsi dans la politique wallonne de la lutte contre l'étalement urbain.

Cette valorisation consiste en l'assainissement du sol, l'amorce d'une modification de plan de secteur, l'implantation de plusieurs écoles, la création d'un quartier d'habitation autour d'un parc paysager en améliorant localement le tissu urbain et sa perméabilité, la création d'une nouvelle porte d'entrée depuis le centre de Genappe vers une réserve naturelle et enfin, la mise en place d'une microzone d'activités économiques.

3.3.2. Études d'opportunité et de faisabilité

IGRETEC a accompagné la Ville de Fleurus dans le dépôt d'un dossier relatif à une *Opération de développement urbain*.

Ce type de dossier est une première, puisque la législation en vigueur et relative aux rénovations urbaines et revitalisations urbaines en Wallonie est abrogée depuis le 13 juillet 2023.

IGRETEC suit et analyse les différents appels à projets régionaux ou européens et accompagne ses associés dans l'élaboration des dossiers de candidature.

A titre d'exemple, IGRETEC a remporté l'appel d'offres concernant le Parc PATER à Soignies destiné à la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique « Maillage vert et bleu en milieu urbain ».

IGRETEC a également réalisé plusieurs études de faisabilité : le réaménagement de l'Hiernelle, l'intégration d'une enceinte multifonctionnelle dans son environnement et la réhabilitation des bâtiments Centrales et Vestiaires.

De plus, IGRETEC a effectué, pour le compte des communes de Wanze et d'Ecaussinnes, une étude d'impact de l'aménagement de places publiques sur la mobilité.

Enfin, un screening des espaces résiduels favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les PAE et les terrains du Port Autonome de Charleroi a aussi été exécuté par IGRETEC.

3.4. Le métier d'aménageur public

Fort de son expérience dans des métiers aussi diversifiés que le développement et la gestion immobilière, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'urbanisme, l'architecture et bien d'autres spécificités techniques, IGRETEC ambitionne d'évoluer vers une véritable structure multiservices et multisectorielles, pour répondre aux demandes de nos villes et communes affiliées, nos partenaires, et de nous investir de façon plus importante dans des projets de grande ampleur, donnant ainsi l'indispensable impulsion au redéploiement de Charleroi Métropole.

Le métier d'aménageur public a pour objectif de concrétiser sur le terrain les politiques d'urbanisme décidées par les pouvoirs publics, en coordonnant l'intégralité des procédures et des intervenants, de la programmation d'une partie d'un territoire à l'opérationnalisation d'un projet.

3.4.1. Les Rives de Charleroi

La Ville de Charleroi a confié à IGRETEC une mission d'aménageur urbain visant le périmètre « *Les Rives de Charleroi* » d'une superficie globale de 30 ha et incluant le périmètre du « *Left Side Business Park* ».



a. Masterplan « tri postal, dalle de parkings et hôtel des chemins de fer »



En 2020, IGRETEC réalisait un masterplan opérationnel sur la zone du tri postal, de l'hôtel des chemins de fer et de la dalle de parkings situé entre les deux.

La volonté du masterplan est de redynamiser ce périmètre en intégrant les besoins des occupants actuels (A6K/E6K) et en complétant ou diversifiant les possibilités d'occupation.

En juin 2021, la Commission Européenne validait le Plan de relance pour la reprise et la résilience belge. Le projet « *A6K-E6K - Hub d'innovation et de formation numérique et technologique* » s'est ainsi vu octroyer une importante enveloppe budgétaire (86,8 millions €).

Un accord de collaboration entre la SNCB et IGRETEC a été signé fin 2021 afin de valoriser cet espace situé dans l'environnement immédiat de la gare de Charleroi-Central.

Une convention d'emphytéose entre la SNCB et IGRETEC a été signée fin 2022 afin de cadrer la mise à disposition du site pour la mise en œuvre du projet « *A6K-E6K - Hub d'innovation et de formation numérique et technologique* ».

Le projet doit se terminer en août 2026. Le permis a été déposé en septembre 2023.

b. Left Side Business Park

Le premier bâtiment abritant les bureaux de la FGTB a été mis en service le 26 avril 2021. Les autres projets sont en cours d'études, certains ayant déjà obtenu leur permis.

En 2021, IGRETEC a coordonné le processus de maîtrise foncière du lot 5. Les travaux pour la réalisation de 23.000 m² de bureaux y sont actuellement en cours. La maîtrise foncière du lot 3, pour la réalisation d'un hôtel, s'est également terminée fin 2022 grâce à l'impulsion d'IGRETEC. Les travaux débiteront en 2024.

De novembre 2021 à juin 2022, IGRETEC a assisté la Ville de Charleroi dans la passation et le suivi d'un marché de service visant à conseiller la Ville de Charleroi en matière de mobilité sur le périmètre du « *Left Side Business Park* ». Cette étude s'est terminée en juin 2022.



3.4.2. Sambre Ouest

En janvier 2020, la Ville de Charleroi et IGRETEC ont établi une convention visant le périmètre intitulé « *Charleroi Sambre Ouest* ». La zone, d'une superficie globale de 120 ha, fait l'objet d'un masterplan réalisé par la Cellule du Bouwmeester.



Source : Bouwmeester

IGRETEC intervient en qualité d'aménageur urbain en assurant la coordination et le pilotage de la mise en œuvre.

En 2021, IGRETEC a passé un marché de service portant sur la rédaction d'une vision d'ensemble relative à l'intégration du nouveau stade de football du RCSC dans son environnement d'un point de vue urbanistique, paysager et environnemental, via la rédaction d'une étude d'intégration. La mission s'est terminée en 2022.



Enfin, début mars, le permis pour l'enceinte multifonctionnelle était introduit. La délivrance du permis est attendue pour la fin du 2^{ème} semestre 2023. Quant à l'inauguration, elle est prévue en 2026.

3.4.3. Reconversion de la Porte Ouest

En avril 2020, Wallonie Entreprendre (Ex-SOGEPA) a été mandatée par le Gouvernement wallon pour négocier, racheter et reconverter le site de la Porte Ouest (Duferco-Carsid) à Charleroi. Un masterplan pour le réaménagement du site a été réalisé, en 2021, par le bureau d'étude Studio Vignano.

Le masterplan a identifié plusieurs axes économiques à haute valeur ajoutée permettant le développement d'activités génératrices d'emplois pour Charleroi et la Région wallonne. Ces cinq axes sont :

- l'implantation du Quartier du Futur (caserne militaire) ;
- le développement de campus ;
- la constitution d'un grand parc métropolitain ;
- l'aménagement d'un port urbain ;
- la création d'un système d'espaces publics, de culture et de paysage.

En mai 2022, des conventions de cessions des terrains et bâtiments appartenant à Carsid-Duferco ont été signées entre la SORESIC et Duferco. En 2022, la SORESIC, Wallonie Entreprendre et IGRETEC ont également signé une convention de collaboration en vue d'assurer la reconversion de la Porte Ouest.

En juin 2023, la Ville de Charleroi confiait à IGRETEC, au sein du périmètre de la Porte Ouest, la mission d'aménageur public en vue de :

- coordonner le comité stratégique institué pour la mise en œuvre du masterplan « Porte Ouest » ;
- être le point de contact unique du projet (SPOC) ;
- organiser et animer les différents groupes de travail thématiques institués par le comité stratégique (par exemple : tourisme, patrimoine, mobilité, biodiversité et participation citoyenne...) ;
- garantir le suivi des procédures liées au développement territorial et économique permettant la mise en œuvre du masterplan.

Dans le cadre de la mise en œuvre du masterplan « Porte Ouest », deux projets sont prioritaires.

a. Quartier du Futur

Le 23 juillet 2021, le Conseil des Ministres a choisi Charleroi comme ville de garnison pour le « Quartier du Futur Sud » (QdF, ci-après). L'endroit retenu pour la création de ce nouveau quartier militaire est situé route de Mons à Marchienne-au-Pont (« Porte Ouest de Charleroi »).



Le concept de nouvelle caserne « Quartier du Futur » vise le rééquilibrage géographique des militaires sur le territoire national. Il concrétise également un concept de coopération et de collaboration entre la Défense et le monde civil : partage d'expériences, de connaissances, de savoir-faire et d'infrastructures, selon une approche se voulant tournée vers l'avenir et innovante.

L'implantation du futur quartier, évaluée à une superficie approximative de 30 ha, permettra d'amorcer la dynamique de reconversion du site de la Porte Ouest.

Un concept innovant de sécurité permettra un accès aisé à certaines parties du quartier militaire par des partenaires civils (zone de co-utilisation ou « co-use ») pouvant héberger des infrastructures partagées avec les partenaires privés ou publics.

En fonction de l'avancement global du projet QdF, le début des travaux de construction portant sur le développement de plus de 100.000 m² est envisagé pour 2028 et l'arrivée des premiers militaires vers 2030.

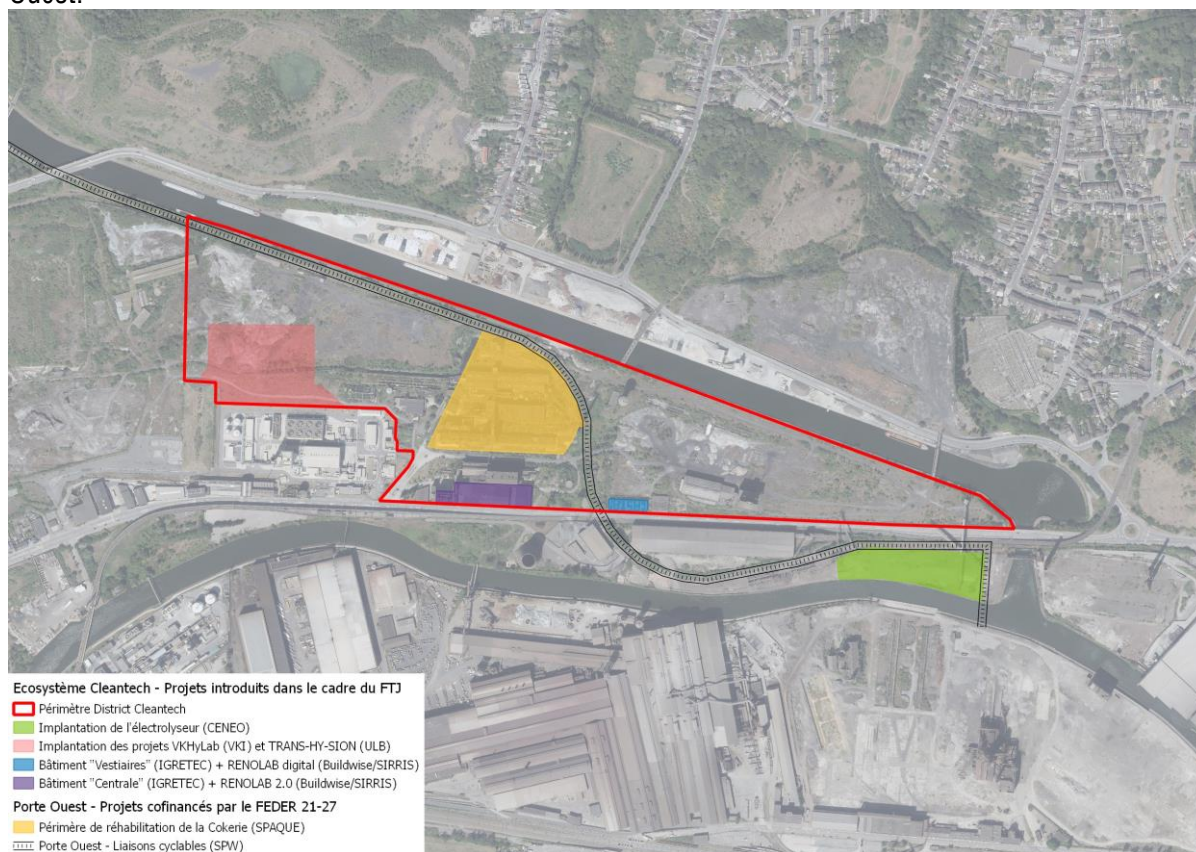
Depuis septembre 2021, IGRETEC et la Défense échangent de manière soutenue dans le cadre de la mise en œuvre du Quartier du Futur.

Une lettre d'intention a été signée entre les parties en mars 2023.

En juin 2023, la Défense confiait au bureau d'études Archipelago la mission de conception d'un masterplan. IGRETEC, avec sa casquette d'aménageur public, accompagne la Défense dans la réalisation de cette mission.

b. District CleanTech

Le masterplan du bureau Paola Vigano prévoit la mise en place d'un écosystème CleanTech sur la Porte Ouest.



Le District CleanTech et les projets associés ont pour ambition de répondre aux différents enjeux de l'European Green Deal (Pacte vert pour l'Europe) et ont pour objectif principal de structurer une démarche écosystémique visant à encourager la formation, l'innovation et l'incubation autour de trois thématiques précises :

- la transition énergétique ;
- la rénovation et construction durable ;
- la circularité.

Cet écosystème innovant sera localisé au cœur d'un Parc d'Activités Economiques de 30 ha. Le masterplan « Porte Ouest » indique également la volonté d'accueillir l'écosystème au sein de deux bâtiments industriels : la Centrale et les Vestiaires.

Les projets de réhabilitation de ces bâtiments pour y accueillir l'écosystème CleanTech ont fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets Fonds de Transition Juste en septembre 2023.

Toujours au sein de l'écosystème CleanTech, sur le futur Campus (PAE) Confluence, IGRETEC travaille également à attirer de nouveaux investisseurs. Dans ce cadre, les équipes ont participé à la réponse de l'appel à candidature du Von Kharman Institute afin d'y accueillir un Centre de Tests à l'Hydrogène (VKHyLab).

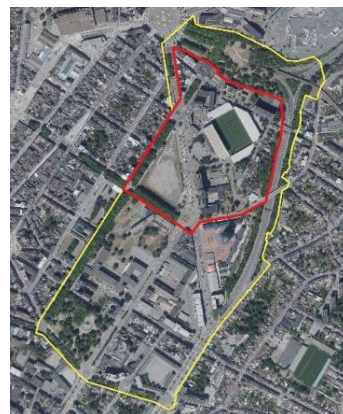
Le 15 septembre 2023, le Conseil des ministres marquait son accord sur la poursuite du projet « Hydrogen test facility for scientific and applied research » et sur le choix du site de Charleroi pour la construction du centre de tests.

3.4.4. Requalification du Cadran Nord-Est

Alors que Charleroi poursuit son processus de transformation, la Ville a entamé des démarches pour confier à IGRETEC une mission d'aménageur public visant à la redynamisation du périmètre du Cadran Nord-Est.

D'une surface de 46 ha, le périmètre d'étude intégrera plusieurs masterplans fondamentaux, dont celui de la reconversion de la caserne Trésignies, ce qui marque son importance stratégique dans le redéploiement de Charleroi. Il comprend surtout trois îlots urbains pour lesquels IGRETEC se verra confier la mission de réalisation d'un marché public afin de désigner un bureau d'études pour la réalisation d'un masterplan et la coordination de celui-ci.

La mission commencera début 2024. Le masterplan comprendra un plan opérationnel pour la redynamisation et l'intégration des îlots dans l'ensemble du Cadran en termes de mobilité, de besoins d'espaces publics et de prolongement de la trame verte de Charleroi.



Cet ensemble de 14 ha est composé de : l'îlot « Zoé Drion », site de l'ancien hôpital civil ; le « Quartier du Stade », occupé par une partie des services de la Ville de Charleroi, le stade et la Polyclinique de l'ISPPC ; l'îlot « Rue de la Neuville ». Ce qui en fait un périmètre à haut potentiel en plein cœur de Charleroi et porteur de multiples symboliques.

3.4.5. Requalification du plateau Nord de Charleroi

L'équipe de Charleroi Bouwmeester a travaillé sur la réalisation d'une fiche projet pour l'étude du masterplan du « Plateau Nord » de Charleroi. La fiche produite indique les enjeux du territoire du point de vue de la mobilité, de son aménagement et du développement des entités urbaines composant ce périmètre de 1.900 ha.



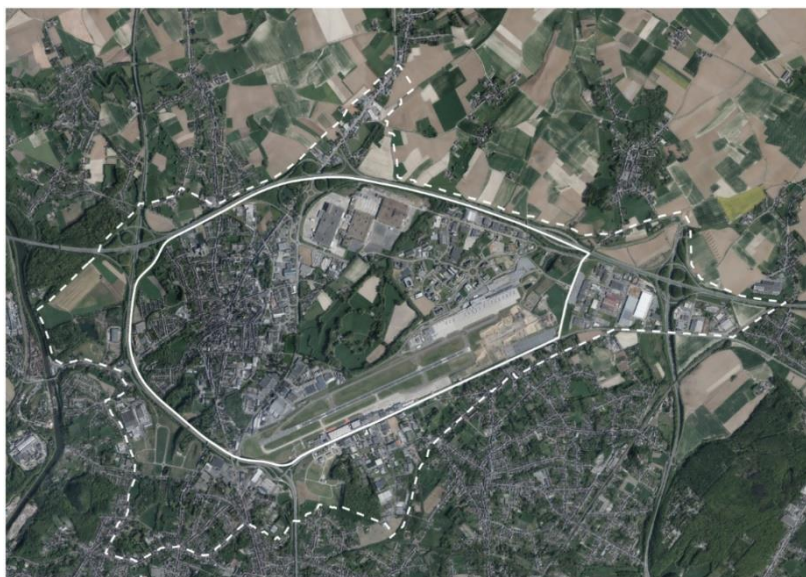
Le Plateau Nord est un territoire stratégique puisqu'il accueille l'ancien site de Caterpillar, l'Aéropole, le Biopark, le BSCA, ... Il est aussi un lieu de passage stratégique puisqu'il relie Charleroi au Brabant wallon et à Bruxelles, et est traversé par la dorsale wallonne.

La Ville de Charleroi souhaite confier à IGRETEC une mission d'aménageur public.

Celle-ci consistera en la rédaction d'un marché public conjoint entre la SORESIC, IGRETEC, la Ville de

Charleroi et la SOWAER. Son objet sera de missionner un bureau d'études pour la réalisation d'un masterplan. IGRETEC assura la supervision du bureau d'études jusqu'à la présentation du document.

Cette mission débutera en 2024.



3.4.6. Microzone d'activité économique du Martinet

Site classé et porteur d'une forte symbolique, le site du Martinet a fait l'objet d'une étude de la cellule du Bouwmeester.

Adopté en Collège le 9 août 2023, le Plan guide du Martinet définit les grandes orientations du site pour les prochaines années. La vision économique proposée voit le développement sur le site d'un environnement de production et de transformation alimentaire centré sur les circuits-courts.

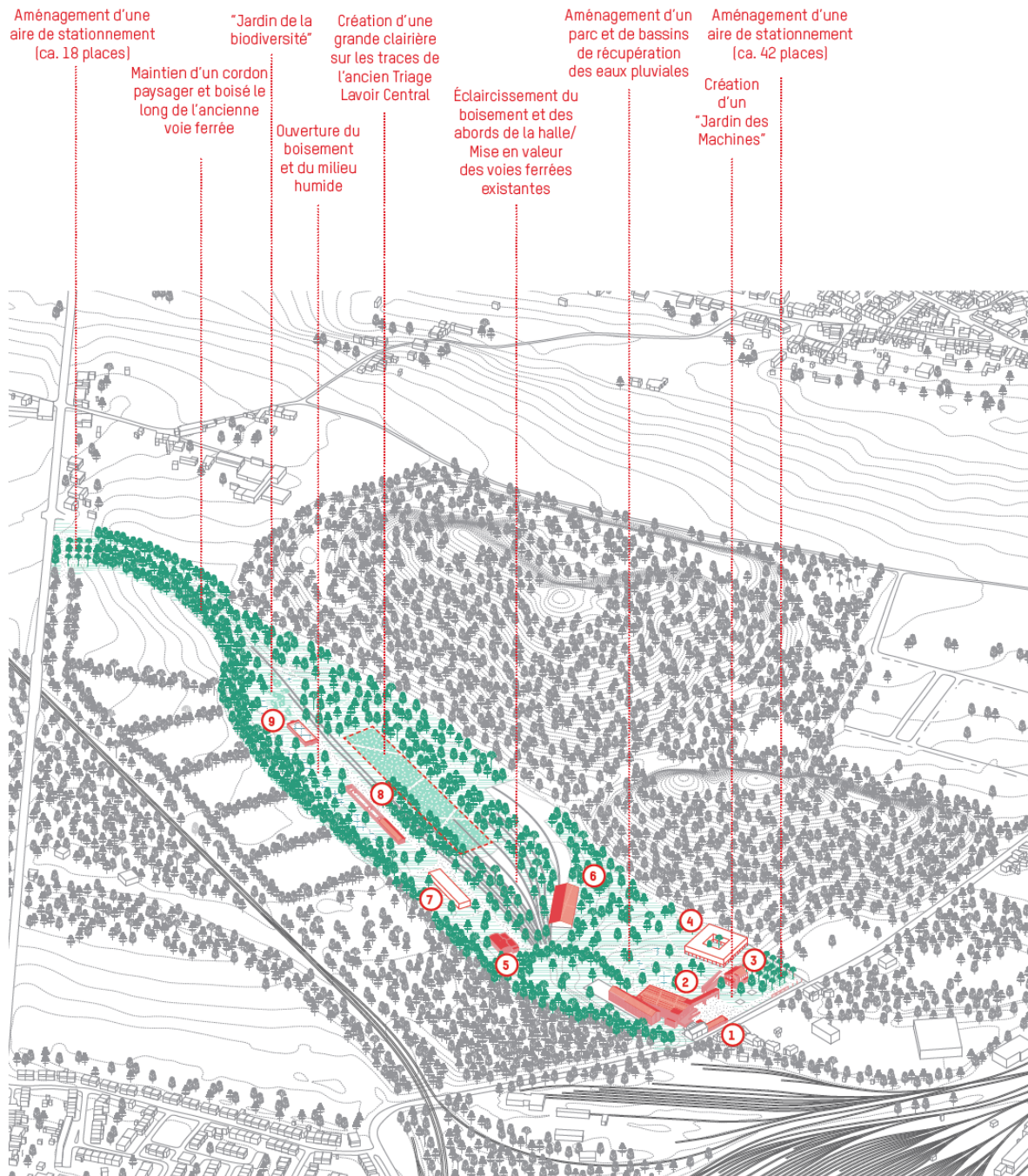
Le 28 août 2023, IGRETEC s'est vu confier par la Ville de Charleroi la mission de réaliser une microzone d'activité économique.



La microzone de 6 ha sera viabilisée, de nouvelles constructions viendront compléter l'offre du site pour assurer l'accueil d'entreprises en lien avec l'alimentation locale.

Cette mission comprend l'adoption, le suivi et la mise en œuvre d'un périmètre de reconnaissance économique ainsi que la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction de bâtiments répondant aux besoins du territoire.

IGRETEC se verra confier la gestion locative des résidents de la microzone, la gestion immobilière des bâtiments existants et la gestion foncière.



- | | |
|--|---|
| 1. Bâtiment d'accueil et point de vente | 6. Halle événementielle (existant) |
| 2. Salles des Pendus - Brasserie (existant) | 7. Implantation potentielle d'entrepôts/ extensions |
| 3. Salle des Machines (existant) | 8. Bâtiments des Ingénieurs (existant) |
| 4. Implantation potentielle d'ateliers partagés | 9. Bassin à Schlams (existant) |
| 5. Salle des Locomotives, Boulangerie (existant) | |

3.5. S'inscrire dans la volonté des communes d'être des « smart cities » (territoire intelligent, TIC, ...)

3.5.1. Accompagnement et sensibilisation des communes à la thématique numérique

Depuis 2019, IGRETEC favorise le développement économique de son territoire via sa mission de Référent Smart Région. Son rôle vise l'accompagnement des communes de Charleroi Métropole dans leur transition numérique et dans la définition de différents projets smart communaux voire supracommunaux.

Le référent agit comme un relais existant et crédible sur le territoire permettant de faciliter la définition et la gestion stratégique de projets smart communaux ainsi que d'assurer une cohésion entre le terrain et l'action régionale.

Concrètement la mission porte sur trois interventions principales :

- 1) L'animation du territoire via la sensibilisation des communes et des élus à l'importance de la transition numérique au travers de séances d'informations, workshop, relais etc.

Parmi les actions proposées dans ce cadre, on peut notamment retrouver les ateliers « Smart by CM ».

Ces ateliers informatiques, où les communes peuvent partager leurs expériences avec leurs pairs, ont été inaugurés en juin 2021 et suivis par plus de 18 communes depuis leur création. Plusieurs sujets y ont été abordés tels que les outils de signalement, les plateformes de participation citoyenne numériques ou encore l'Open Data.



- 2) La dynamisation du territoire via l'accompagnement des communes dans la définition et le montage de leurs projets de territoire intelligent connecté et la mise sur pied d'une stratégie numérique pérenne.

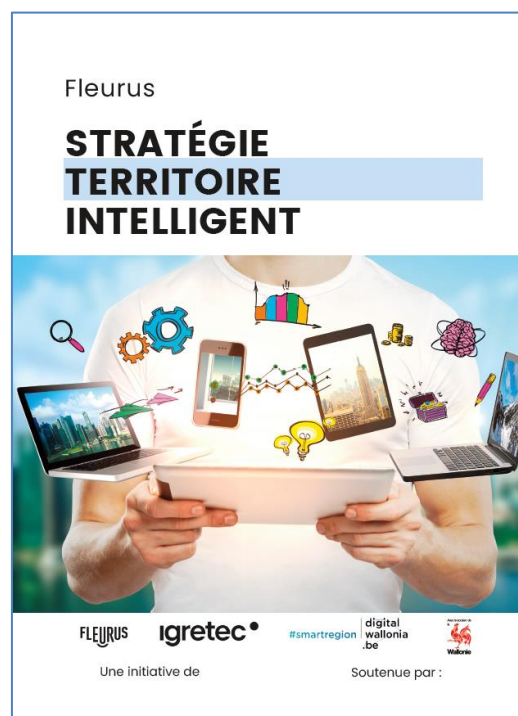
A ce jour, plus d'une vingtaine de projets ont pu être lancés et concrétisés de manière spécifique avec les communes de Charleroi Métropole autour des principales thématiques suivantes :

- la gouvernance smart de l'administration et du service aux citoyens : site internet, e-guichet, outil de signalement, plateforme de participation citoyenne, etc. ;
- la donnée : plan de gouvernance de la donnée, réflexion Open Data, connexion avec divers partenaires et à la plateforme Open Data Wallonie-Bruxelles... ;
- l'énergie et l'environnement : la transition énergétique, le monitoring des consommations, le réemploi des matériaux ;
- la mobilité : système de signalisation intelligente, solutions d'autopartage et de covoiturage, centralisation des données de mobilité, etc.

L'accompagnement porte également sur l'aide à la constitution de dossiers de réponse à divers appels à projets tant européens que régionaux tels que l'appel à projets Smart Région ou encore les appels à projets « Tax on Pylons ».

Deux communes ont également pu être accompagnées dans la mise sur pied de leur stratégie numérique à plus long terme par la réalisation d'une roadmap Territoire intelligent composée :

- d'un diagnostic permettant d'identifier la perception des actions et réflexions de la commune ainsi que de récolter les idées et propositions de projets smart à développer ;
- d'une analyse objective de la maturité numérique;
- d'une étude des idées et des projets récoltés au regard des spécificités communales et du Plan Stratégique Transversal ;
- d'un tableau d'aide à la décision;
- de recommandations tant générales que spécifiques pour la mise en œuvre et la planification concrète des projets.



3) Le relais régional et supracommunal

IGRETEC, à travers cette mission, a pour ambition de poursuivre la dynamique amorcée depuis 2019 en se positionnant comme une réelle ressource méthodologique à disposition des communes du territoire de Charleroi Métropole et comme partenaire actif de l'écosystème Smart Région wallon.

3.6. Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation FEDER

De manière générale, le fonctionnement du Comité de Développement Stratégique repose sur le schéma suivant :

- Définition d'un plan d'actions annuel (actions phares/prioritaires) ;
- Proposition, en cours d'exercice, via les membres ou acteurs externes, d'initiatives ou de projets (en fonction des opportunités et de l'actualité);
- Organisation mensuelle (excepté mois de juillet et août) d'une réunion de Bureau et plénière ;
- Tenue de sessions « Extraordinaires » en cas de demandes urgentes ou en fonction des sujets d'actualité.

Comme pour les programmations précédentes, l'intercommunale a travaillé à la consolidation de la programmation FEDER/FTJ² 2021-2027. Elle a offert la multiplicité de ses services aux opérateurs éligibles (notamment aux villes et communes) et a assuré son rôle de développeur du territoire pour accroître la capacité de développement et d'investissement des opérateurs publics.

IGRETEC a assuré la liaison, en amont et en aval, avec le département des fonds structurels européens et a diffusé les informations utiles auprès des opérateurs. Les structures Comité de Développement Stratégique et Conférence des Bourgmestres ont travaillé en étroite collaboration pour préparer et valider le plan d'action de Charleroi Métropole.

² Fonds de Transition Juste

Avec l'appui et l'expertise des équipes d'IGRETEC, ce sont ainsi 7 portefeuilles de projets transversaux portés par Charleroi Métropole qui ont été déposés, dans différents axes de la programmation FEDER :

- Mobilité durable : multimodalité et réseaux cyclables structurants
- Zéro carbone
- Economie circulaire
- Rééquipement des parcs d'activités économiques
- Réhabilitation de friches polluées
- Campus créatif 4.0

Par ailleurs la coordination des écosystèmes a abouti au dépôt de portefeuilles de projets liés à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'à l'accompagnement de l'entrepreneuriat.

Au total, ce sont 105 projets, pour un budget global de 350 millions d'euros, qui ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2021-2027 sur Charleroi Métropole.

En avril 2023, le Gouvernement wallon a annoncé la sélection définitive des projets qui seront co-financés par l'Europe et la Région wallonne. Au total, 44 projets ont été sélectionnés sur le territoire de Charleroi Métropole. Cela représente un montant de 166 millions d'euros.

En juillet 2023, l'appel à projets pour le Fonds de Transition Juste était lancé. Pour l'échéance du 21 septembre 2023, les équipes d'IGRETEC ont travaillé à la rédaction des fiches-projets et à la coordination des portefeuilles de projets dénommés « Création d'un écosystème CleanTech sur Charleroi Métropole – Campus » et « Création d'un écosystème sur Charleroi Métropole – Transition énergétique et recherche ».



Indicateurs de performance

	Objectif **			Réalisé*
	2023	2024	2025	2023
3.3. Poursuivre la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité				
Réalisation d'études d'opportunités et faisabilité (Objectif : 5 études en cours par an)	33%	66%	100%	33%
3.4. Le métier d'aménageur public				
Coordination des projets (Objectif : 6 missions d'aménageur public) **	33%	100%**	100%	66%
3.5. S'inscrire dans la volonté des communes d'être des « smart cities »				
Nombre de communes sensibilisées	20	25	30	25
Nombre de communes accompagnées	10	15	20	11
Nombre de projets smart lancés par an	10	10	10	23

* Valeur au 1/10/2023

** Objectif revu

Axe 4 : Être le partenaire des entreprises et les accompagner

4.1. Consolider nos actions d'accompagnement du tissu économique de Charleroi Métropole

4.1.1. L'accompagnement

IGRETEC est depuis toujours un partenaire privilégié des entreprises qu'il s'agisse de les accompagner dans leur projet d'implantation, en tant que développeur et gestionnaire d'infrastructures d'accueil, mais aussi dans leur projet de développement avec une expertise toute particulière dans l'élaboration et le suivi de dossiers d'aides publiques (investissements, emplois, etc.).

Cette année encore, les équipes se sont concentrées sur ces missions tout en apportant leur contribution à la poursuite du processus d'évolution de Charleroi Entreprendre et de ses services renforçant son rôle de point d'entrée privilégié pour l'accompagnement des porteurs de projets et entreprises de Charleroi Métropole.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, IGRETEC participe, avec Charleroi Entreprendre, à la mise en œuvre des projets FEDER dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027, qui se caractérise par des diagnostics approfondis et un nouveau mode de financement sur base des livrables remis aux entreprises.

Elle s'est accompagnée d'un important processus de formation et de développement des compétences.

Les objectifs partagés sont d'améliorer la lisibilité, de professionnaliser et de renforcer plus encore les services d'accompagnement des porteurs de projets et entreprises du territoire afin d'accélérer la création d'entreprises et leur développement générateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

4.1.2. Le Hub Créatif ST

Depuis 2018, IGRETEC assure le rôle de Chef de file du portefeuille Hub créatif de Charleroi Métropole (Hub-C), financé par le fonds FEDER et la Wallonie.

Au-delà de la coordination administrative (en regard des autorités de contrôle et des pouvoirs subsidiaires), IGRETEC assure le pilotage stratégique et le suivi opérationnel du Hub-C, collectif d'acteurs (composé de Charleroi Entreprendre, du CETIC, de l'ULB et d'IGRETEC) au service du développement économique et territorial. Au travers de la fiche projet Charleroi Creative, l'Intercommunale est plus particulièrement en charge des actions de sensibilisation à l'économie créative (conférences, talks, visites inspirantes), de la communication (valorisation des actions du portefeuille et des projets innovants et créatifs du territoire) et de l'animation de la communauté du Hub-C (réseaux sociaux, etc.).

Les spécificités de l'accompagnement proposé par le Hub-C sont :

1. la capacité à encadrer des projets early stage (stade de l'idée, faible degré de maturité), tous secteurs confondus ;
2. le recours aux outils et méthodes de créativité ;
3. sa spécialisation dans l'accompagnement des Industries Créatives et Culturelles (ICC).

Au 31 décembre 2023, la philosophie et les missions dévolues aux hubs créatifs évolueront suite à la refonte des services d'animation économique opérée par Wallonie Entreprendre. Un focus particulier sera mis sur l'accompagnement collectif, le décroisement sectoriel ainsi que sur le prototypage et les tests usages/marchés, en support de l'accompagnement individuel proposé par Charleroi Entreprendre.

Les activités de ce que l'on appellera désormais le Néo-hub s'organiseront complètement sous l'égide de Charleroi Entreprendre dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027 du FEDER.

4.2. Développer notre expertise en matière d'urbanisme, d'environnement et de mobilité.

Rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité est une mission clé d'IGRETEC. A cet effet, une équipe pluridisciplinaire d'IGRETEC travaille en faveur d'un territoire durable en réalisant des études environnementales, urbanistiques et territoriales, tout en concevant des projets qui intègrent, dès les prémices de leur réflexion, la transversalité des thématiques telles que la mobilité, le logement, l'attractivité ou encore l'aspect socio-économique. Cette méthode qualitative est exécutée tant pour des clients publics ou privés, que pour les besoins propres de l'intercommunale.

C'est ainsi qu'IGRETEC fournit son appui pour l'élaboration de demandes de permis d'environnement et de permis unique, l'accompagnement administratif de ces dossiers et assure tout au long du processus son rôle de consultant. Les demandes de permis émanent à la fois des communes et autres acteurs publics mais également d'IGRETEC comme par exemple, le projet de Hub alimentaire destiné à accueillir une légumerie, du stockage alimentaire ainsi qu'une partie administrative.

Des acteurs publics, comme la Commune de La Louvière (conservatoire de musique) ou la Commune d'Ecaussinnes (transformation d'une église en espace socio-culturel), font appel à IGRETEC pour des projets divers. IGRETEC reçoit également des sollicitations pour la réalisation de permis d'environnement de la part d'entreprises privées comme, par exemple, l'entreprise SONACA (construction d'un hall de 5800 m²).

Plusieurs communes et autres acteurs publics ont bénéficié de l'expertise d'IGRETEC en matière de pollution de sol et ont été assistés dans la conduite des études et plans d'assainissement avec, pour exemple, la Commune de Farciennes et plus particulièrement le SAR Albert 1er qui constitue une entrée de Ville importante à requalifier.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, IGRETEC poursuit sa mission d'auteur de projet et réalise toutes opérations susceptibles de favoriser la résilience du territoire à travers le CoDt : rédaction/révision d'outils d'aide à la décision tels que les Schémas de Développement Communaux (SDC) ou les Guides Communaux d'Urbanisme (GCU) ; réalisation et révision de Schémas d'Orientation Locaux (SOL) ; révision du Plan de Secteur tant pour les communes que pour les opérateurs économiques ; demande de reconnaissance de Sites à Réaménager (SAR). Son expertise va jusqu'à l'accompagnement d'opérateurs indépendants ou publics soumis à diverses problématiques sur le territoire wallon, en faveur d'infrastructures conformes aux législations concernées dont le CoDT.

A titre d'exemple, IGRETEC a obtenu la reconnaissance de 6 sites à réaménager pour la Ville de Charleroi. Cette opération, qui s'inscrit dans la Politique des Grandes Villes, permet par la suite d'obtenir les subsides nécessaires à la réhabilitation et la rénovation des sites reconnus.

Par ailleurs, son expertise est également reconnue à travers la réalisation de plans d'aménagement à orientation paysagère. Citons notamment le Parc Boël dont le rayonnement est régional et pour lequel IGRETEC a obtenu le permis d'urbanisme nécessaire à son réaménagement.

De manière ponctuelle, IGRETEC est également sollicitée dans le cadre de son action et de sa vision stratégique du territoire économique de Charleroi Métropole. Elle participe donc à la réalisation d'un masterplan de redéploiement du site de Caterpillar, en accompagnant le bureau d'architecture externe et associé désigné, avec pour volonté de faire émerger la faisabilité du projet.

Sur le site de l'Ecopole, c'est également l'Ecocentre qui est aujourd'hui réfléchi au travers d'un masterplan qui prend en compte la vocation du PAE mais également des thématiques telles que le respect du paysage, l'efficacité des mobilités ou encore, l'intégration architecturale des futurs bâtiments.

Enfin, IGRETEC est également sollicitée pour des missions relatives à l'aménagement de sites emblématiques patrimoniaux qui ont façonné le sol wallon. Sa mission vise alors le respect des normes et statuts juridiques des sites et biens, mais aussi leur résilience en faveur d'un redéploiement au service de la collectivité et de l'attractivité wallonne. Ces missions sont menées tout en accentuant les qualités de chaque site, tant au niveau environnemental que sociétal (biodiversité, mixité sociale, attractivité touristique, patrimoine et gestion pérenne).



Indicateurs de performance

	Objectif			Réalisé*
	2023	2024	2025	2023
4.1. Consolider nos actions d'accompagnement du tissu économique de Charleroi et des entreprises				
4.1.1. L'accompagnement				
Nombre d'entreprises et porteurs de projets informés : 500 en 3 ans	33%	66%	100%	73%
				366
Nombre de diagnostics réalisés : 100 par an	33%	66%	100%	37%
				111

* Valeur au 1/10/2023

Axe 5 : Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen

5.1. Développer les activités du Pôle de l'eau

IGRETEC est active dans de nombreux domaines de l'eau que cela soit pour la distribution de l'eau par des études pour la Société Wallonne de Distribution d'Eau (SWDE), pour l'eau « ludique » telle que les piscines ou les eaux de baignade, pour l'épuration des eaux (eaux usées industrielles, eaux usées domestiques, assainissement autonome) pour compte de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

Elle est active également dans la gestion des eaux pluviales par des études d'incidences urbanistiques ou de protection contre les inondations ou encore la création d'espaces publics.

L'acquisition d'une grande expérience pour l'ensemble des collaborateurs qui œuvrent dans ce domaine a pu être concrétisée grâce aux nombreux dossiers traités tant en études qu'en chantiers depuis de nombreuses années.

La polyvalence et la transversalité des métiers sont un atout pour une vision globale et un renfort mutuel des métiers de l'eau.

5.1.1. Assainissement des eaux usées

Par le contrat de service qui lie la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) à l'IGRETEC en tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA), nous nous sommes vu confier différentes missions en matière de collecte et d'épuration des eaux usées domestiques tant au niveau des études qu'au niveau de l'exploitation des ouvrages.



STEP de St-Amand

Actuellement, les programmes d'investissement sont axés sur le bon état des masses d'eau plutôt que les critères liées au nombre d'Equivalents Habitants (EH) des agglomérations.

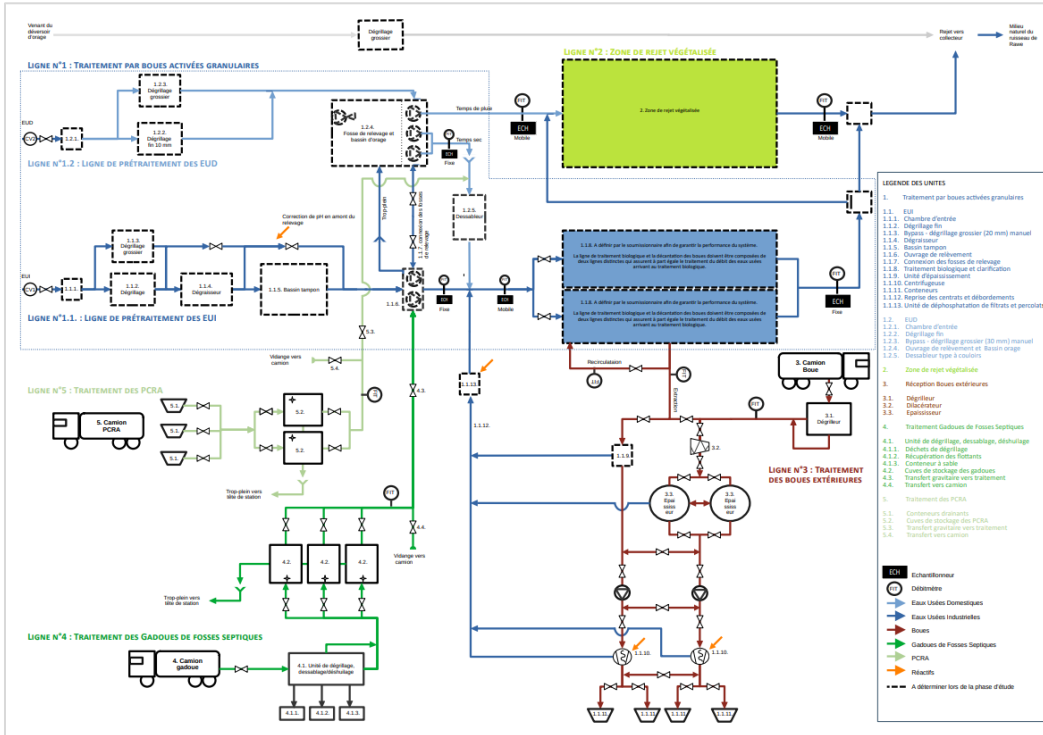
L'ensemble des dossiers prioritaires a fait l'objet d'un nouveau programme qui s'étend sur une période allant de 2022 à 2027.

Ce programme, basé sur plusieurs axes stratégiques, est réalisé de manière transversale avec la direction de l'Exploitation des Ouvrages d'Épuration et de Démergement afin d'en assurer la cohérence :

- l'axe de consolidation du réseau urbain ;

- l'axe de renforcement de la collecte d'eau chargée ;
- l'axe du renforcement de traitement d'eaux industrielles (Parcs d'Activités Economiques) ;
- l'axe de rationalisation des stations de pompage et des stations d'épuration vieillissantes.

L'analyse par la SPGE des investissements proposés a eu lieu et les projets sélectionnés sont précisés au niveau des indicateurs de performance repris en page 59.



Process de la nouvelle STEP de Baileux

5.1.2. Distribution d'eau

Au travers d'une convention transversale, la SWDE nous confie toute une série d'études qui concernent majoritairement des conduites de distribution d'eau potable, mais aussi des rénovations de stations de pompage ou de châteaux d'eau.

Cette relation de confiance permet d'anticiper tous les travaux qui doivent se dérouler simultanément et d'intégrer les investissements de la SWDE aux marchés d'égouttage et d'amélioration de voirie.

Cette collaboration a permis une réflexion globale des investissements et une meilleure gestion des chantiers en général.

La SWDE nous confie également de plus en plus d'études de conduites d'adduction. Après l'étude de l'alimentation en eau des usines COSUCRA en 2021, nous terminons actuellement l'étude de la liaison entre le réservoir de Sars-la-Bruyère et celui de Dour (liaison de 4,5 km estimée à un montant de 2.700.000 € HTVA).

Un suivi de la planification est organisé trimestriellement par régulièrement avec la SWDE

5.1.3. Égouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C. et P.I.M.A.C.I.)

Dans le cadre du programme d'égouttage prioritaire et en partenariat avec les communes dans le cadre des P.I.C., nous avons pu œuvrer dans de nombreux projets pour nos villes et communes et ce, dans un délai de rigueur très serré imposé par le Pouvoir Subsidiant.

Les différents projets de voirie, d'égouttage et d'espaces publics ont été source d'amélioration de notre expertise technique dans l'optique de l'intégration des technologies nouvelles en voirie (traitement des terres in situ, dépollution de sols, réutilisation des matériaux, etc.) et dans la gestion administrative des dossiers (rationalisation des données).

Dans le cadre du PIC 2019-2021, les villes et communes nous ont confié 68 études d'amélioration de voirie et/ ou d'égouttage pour un montant total de travaux estimé à environ 51.600.000 € HTVA.

La part de la SPGE en égouttage représente un montant total de travaux estimé à 13.600.000 € HTVA tandis que la part du Service public de Wallonie (SPW) en voirie représente un montant total de travaux estimé à 38.000.000 € HTVA.

La majorité des dossiers ont été finalisés et sont en chantier.

Citons, à titre d'exemples, quelques chantiers en voie de se terminer :

- égouttage et amélioration de la rue du Progrès à Courcelles, réceptionné début septembre 2023;
- égouttage, amélioration et distribution d'eau de la rue du Bosquet à Wangenies;
- égouttage et amélioration de la rue de la Marine à Charleroi;
- amélioration de la rue Vanbeneden à Les Bons Villers.

Depuis 2022, nos équipes travaillent déjà sur la programmation suivante, pour les années 2022-2024. De plus, un nouveau programme a été ajouté, le Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (P.I.M.A.C.I.) dont l'objectif est d'inciter les villes et communes à développer davantage les modes doux (aménagement cyclables et piétons).

Plus de 60 dossiers ont déjà été confiés à notre bureau d'études, pour ces deux plans d'investissement P.I.C. et P.I.M.A.C.I.

5.1.4. Espaces publics

Conscients de l'importance de la qualité des espaces publics, pour nos associés, pour le citoyen et pour le « vivre ensemble », nous avons pu nous confronter à des projets tels que l'aménagement de places, de parcs, de voiries complexes, etc.

Les équipes de voiristes très techniques, les architectes, les urbanistes et les paysagistes ont pu ainsi, de manière transversale, exercer leur créativité au service de ces projets urbains.

Forts de cette compétence, parmi les derniers projets en cours d'étude, on retrouve ::

- L'aménagement du Parc Boël à La Louvière ;



Master plan de la rénovation du Parc Boël

- La Place Levie à Charleroi ;
- La création de plusieurs liaisons cyclables et Ravel à Chapelle-lez-Herlaimont, Braine-le-Conte et entre Fleurus et Sombreffe.



Ravel Ligne 147 entre Fleurus et Sombreffe

Le Bureau d'études continue donc, dans le cadre des dossiers à développer, les projets urbains marquants pour nos associés.



Grand-Place de Beaumont

IGRETEC s'engage non seulement à concevoir des espaces publics durables et respectueux de l'environnement, mais aussi des espaces bienveillants, mixtes et où chaque personne pourra évoluer en toute sécurité. Nos équipes pluridisciplinaires ont entamé des réflexions sur l'inclusion, la sécurité, l'équité des usages, avec la volonté d'intégrer des valeurs de solidarité et d'égalité dans nos projets.

5.1.5. Hydrologie

Les Villes et Communes ont également fait appel à notre bureau d'études, au travers de conventions de type « In House », pour l'étude de dossiers hydrauliques. Citons par exemple les modélisations numériques en cours actuellement sur le territoire d'Aiseau-Presles, dans des rues touchées par les inondations de juillet 2021.

5.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment

Le Bureau d'Etudes du pôle du bâtiment d'IGRETEC s'appuie sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'ingénieurs en stabilité, HVAC (Chauffage, ventilation, climatisation) et électricité et de techniciens spécialisés en dessin, en BIM ((Building information modeling), en Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) et en énergie.

Depuis une dizaine d'années, l'accent a été mis sur la polyvalence et la transversalité dans les projets consolidant ainsi les compétences des uns et des autres et renforçant notre efficacité dans des projets multimétiers variés.

Pour faire face aux défis de demain et répondre aux très nombreuses demandes de nos clients, l'équipe s'est étoffée en engageant dernièrement un BIM developer. De plus, nous avons fait l'acquisition de matériel et logiciels de pointe permettant de réaliser des relevés de précision.

Actuellement, on dénombre 150 dossiers actifs à tous les stades (esquisses, projets, chantiers...). Ces dossiers constituent pour notre équipe, un puits d'expérience énorme, et offrent à tous les collaborateurs l'opportunité de se former dans de nombreux domaines en vue de relever les challenges du futur.

Au travers des relations In House mais aussi des appels d'offres, le Bureau d'Etudes, fort de son expérience et du dynamisme de son équipe grandissante, continuera à se positionner dans une grande diversité de domaines du secteur de la construction.

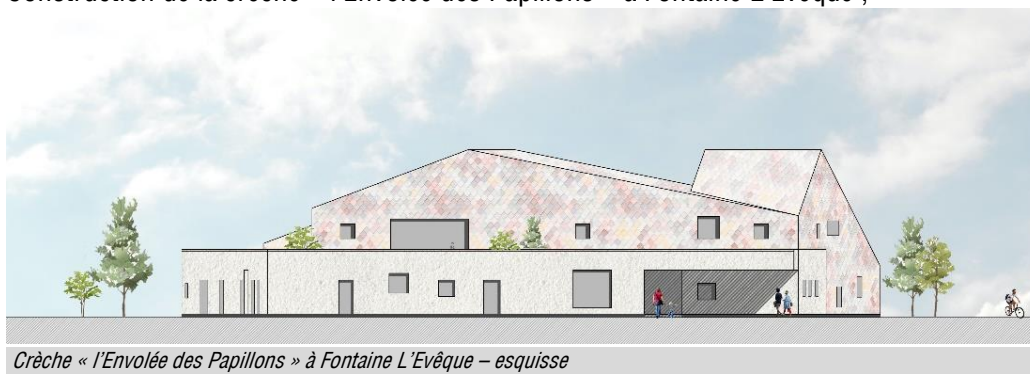
Les thématiques du Bureau d'Etudes

Depuis plusieurs années, les thématiques de projets abordées par l'équipe multidisciplinaire du Bureau d'Etudes s'inscrivent dans le fil complet de la vie du citoyen de la petite enfance aux seniors.

5.2.1. La petite enfance

Fort d'une expérience de plus de 15 ans, que nous avons pu acquérir au travers de nombreux projets (crèches réalisées à Frameries, Monceau, Chapelle-lez-Herlaimont, Ecaussinnes, Dottignies, ...), nos équipes continuent à œuvrer dans divers projets :

- Dossiers en cours d'études :
 - Rénovation et extension de la crèche du Campinaire ;
 - Rénovation et extension de la Nacelle sur le site de « La Cité de l'enfance » à Mons ;
 - Construction d'une crèche à Saint-Ghislain ;
 - Construction d'une crèche à Bouffioulx ;
 - Construction de la crèche « l'Envolée des Papillons » à Fontaine L'Evêque ;



- Chantiers en cours :
 - Construction d'une crèche à Jemeppe-sur-Sambre ;

5.2.2. L'apprentissage

- Les écoles maternelles et primaires

Actuellement, de nombreux projets sont en cours d'étude. Citons, entre autres :

- Démolition et reconstruction de l'école des Cayats à Châtelet – phase 2 ;
- Rénovation de l'école de Ronquières ;
- Reconstruction de l'école de Wasmuel ;
- Construction d'une école à Chapelle-lez-Herlaimont ;
- Réaménagement de l'école Ulenspiegel à Saint-Gilles ;
- Rénovation de l'école communale de Saint-Gérard ;
- Construction d'une école sur le Plateau de Bellecourt à Manage ;



Projet de construction d'une école sur le Plateau Bellecourt à Manage

Plusieurs chantiers de construction/rénovation d'écoles à Molenbeek ont débuté en 2023 et se poursuivront durant les deux prochaines années.

Fin 2023 commencera la construction d'une nouvelle école dans le Parc du Bois de Mons.

- L'enseignement secondaire et supérieur

Démarré au début de l'année 2022, le chantier de la Cité des Métiers, projet emblématique réunissant les différents réseaux de formation, et regroupant le Bureau d'études et la Maîtrise d'Ouvrage déléguée, avance bien. Il durera encore 2 ans !

En septembre 2023, le Campus Universitaire de Charleroi a été inauguré. Dans ce vaste chantier, nos équipes ont œuvré dans le dossier du Bâtiment « Maçonnerie ».



Bâtiment « Maçonnerie » - Campus UCharleroi

5.2.3. La vie professionnelle

- Le tertiaire

Ces dernières années, le Bureau d'études a continué à réaliser de nombreux m² de bureaux pour le privé ou pour le secteur 2 (Bâtiment Left Side Business Park, Green Sonaca, ...)

Fin septembre 2023, le permis d'urbanisme relatif au projet de rénovation du bâtiment dit du « Tri Postal » aux abords de la Gare de Charleroi Sud – qui mobilisera de nombreux collaborateurs, tous métiers confondus, dans les années à venir - a été déposé.



Projet du Tri Postal

- L'industriel

La SONACA, dans le prolongement des projets qu'elle nous a confiés depuis près de 40 ans, continue à œuvrer dans ce partenariat.

Le chantier de l'extension du Biotech 4 sera terminé au début l'année 2024 tandis que la construction du bâtiment Biotech 5 a débuté fin 2022.



Bâtiment Biotech 4



Chantier Biotech 5

- La vie active :

Pour faire face aux multiples demandes de nos communes associées, le Bureau d'études, au travers de ses métiers « traditionnels » mais également du développement de la Maîtrise d'usage, travaille sur divers projets d'études :

- Réhabilitation d'un bâtiment en cité administrative à Charleroi ;
- Construction d'une cité administrative à Saint-Ghislain ;
- Construction d'une cité administrative à Tertre ;
- Réhabilitation de l'église du Sacré-Cœur à Ecaussinnes ;

D'autre part, nous assurons actuellement le suivi des chantiers suivants :

- Construction d'une cité administrative à Quaregnon ;
- Transformation d'un bâtiment en Maison de Village à Vellereille-lez-Brayeux ;



Maison de village de Vellereille-lez-Brayeux

5.2.4. La vie familiale

- Le logement

IGRETEC est de plus en plus active dans le logement, que ce soit sur le territoire de Charleroi Métropole mais également en Région Bruxelloise.

Ainsi, divers projets sont actuellement en cours d'étude :

- Rénovation d'un immeuble à Monsterrat pour le Logement Bruxellois ;
- Rénovation d'un immeuble et de trois maisons à Haren ;
- Construction de logements pour le Foyer Fontainois ;

De plus, la volonté des projets urbains contemporains étant de favoriser une plus grande mixité des fonctions dans la ville, le bureau d'études continuera à être actif dans les projets mixtes « logement – tertiaire » avec des partenaires tant publics que privés.

- Le sport

Vu le nombre de références acquises dans ce domaine (piscines, stades d'athlétisme, halls omnisports, ...), nous continuons à œuvrer en partenariat avec nos villes et communes, dans les dossiers suivants :

- Rénovation et extension du hall omnisport de Chapelle-lez-Herlaimont ;
- Rénovation de la piscine de Marchienne-au-Pont - le dossier d'étude a été clôturé fin 2022;
- Rénovation de la piscine de Walcourt – le chantier a débuté en 2023 ;
- Extension du terrain de pétanque pour la RCA des Bons Villers – le chantier a débuté en 2023 ;
- Démolition et reconstruction de la salle omnisports d'Hautrage – projet en cours d'étude ;



Projet salle omnisports Hautrage

5.2.5. Les seniors

Après avoir réalisé, il y a quelques années, la maison de repos « La Roseraie » à Sambreville, et plus récemment la mise en conformité de la maison Brichart pour le compte du CPAS de Charleroi, nos équipes ont réalisé les études pour deux nouvelles maisons de repos et de soins (à Tournai et à Momignies).

Le chantier de la MRS de Momignies a débuté en 2023 ; tandis que celui de Tournai devrait démarrer fin 2024.

5.2.6. Les soins de santé

Le bureau d'études a également renforcé sa collaboration avec le réseau hospitalier HUmani.

De nombreux projets sont en cours d'études et déboucheront sur la réalisation d'importants travaux à l'horizon 2024-2026. Citons, entre autres :

- Rénovation d'unités et aménagement d'une morgue à l'Hôpital Léonard de Vinci ;
- Rénovation d'unités à l'Hôpital Vésale ;
- Nouvelles urgences pédiatriques à l'Hôpital Marie Curie ;

- Projets d'aménagements et de réorganisation du hall d'entrée de l'Hôpital Marie Curie ;
- Projets d'aménagements et de réorganisation à l'Hôpital de Chimay (centre de santé des Fagnes) – chantier en cours ;
- Projet de construction d'une cuisine centrale ;

5.2.7. Complémentairement aux projets s'inscrivant dans le « fil de la vie », les équipes du Bureau d'études travaillent également dans des domaines variés, tels que :

- Infrastructures et aménagements urbains :
 - Aménagement de la place Crawet et de la place du Nord à Charleroi ;
- Les lieux de culte :
 - Rénovation de l'église de Oignies (Aiseau-Presles) ;
 - Rénovation de l'église Saint-Antoine à La Louvière ;

5.2.8. L'efficacité énergétique

Dans la continuité de notre objectif de créer et de concevoir des bâtiments diminuant l'empreinte écologique, tant au niveau des consommations que de la qualité environnementale des matériaux choisis, nous intégrons dans chaque projet cette démarche.

A ce titre, l'équipe PEB (Performance Energétique des bâtiments) continue de s'étoffer tant humainement (collaborateurs supplémentaires) que matériellement (acquisition d'une caméra thermique et d'un logiciel de calcul dynamique du bâtiment).

De plus, nous poursuivons la formation de nos collaborateurs pour assurer le contrôle et la conception de bâtiments passifs, de bâtiments «zéro énergie» et de certifications BREEAM.

Enfin, de manière plus spécifique, des projets purement énergétiques sont étudiés et réalisés, en étroite collaboration avec notre secteur 3 tels que :

- Chantiers qui se sont terminés en 2023 :
 - Ecole du Centre à Marcinelle ;
 - Ecole CESS à Couillet ;



- Dossiers en cours d'études ou dont les chantiers débuteront en 2024 :
 - Rénovation de l'école du Centre de Roux ;
 - Rénovation de l'école de Ransart ;
 - Rénovation de l'école de la Digue.

5.3. Développement du Pôle Maîtrise d’Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé

Le service a été restructuré en deux départements de Maîtrise d’Ouvrage, l’un orienté bâtiments et l’autre infrastructures. Les métiers développés sont l’assistance à la maîtrise d’ouvrage (AMO-MOD) et la surveillance des travaux (SUR).

S’y accroche, une cellule de Maîtrise de la Sécurité et de la Santé dont les métiers sont la Coordination Sécurité et de la Santé sur les chantiers temporaires ou mobiles (CSS) et le contrôle de l’anti-dumping social.

Enfin une cellule de support administratif complète la structure.

5.3.1. La Maîtrise d’Ouvrage Déléguée

Le volume des missions qui nous sont confiées dans le créneau porteur d’avenir qu’est l’assistance à la maîtrise d’ouvrage ne cesse de croître tant en termes de nombre que de budget.

Les enveloppes financières des projets proposés couvrent tout le spectre de la construction.

En termes de missions majeures, nous pouvons évoquer, en 2023, la fin avec succès des programmes FEDER 2014-2020 dit CHARLEROI DISTRICT CREATIF et CAMPUS TECHNOLOGIQUE.

Nous avançons rapidement sur les programmes Cité des Métiers, RING VELO, BIOTECH, ...

Les opérations en maîtrise d’ouvrage s’étendent sur de nombreuses années. On retrouve parmi les dossiers référents couvrant les années futures :

- Cité de Métiers de Charleroi

Dossier emblématique, sur lequel nous prestons depuis 2014 et dont la réception des travaux est attendue pour début 2026.



Nous totalisons à la mi 2023 plus de 45.300 heures de prestations.

Pour ce projet, IGRETEC met en exergue sa pluridisciplinarité. En effet, IGRETEC a été désignée comme maître d'ouvrage délégué et pouvoir adjudicateur par ses partenaires qui sont la Province de Hainaut, la Fédération Wallonie Bruxelles et les Aumôniers du Travail de Charleroi et a également été désignée comme Auteur de Projet (architecture, stabilité, techniques spéciales et PEB) et Coordinateur sécurité santé.



Pour rappel, le projet consiste en la création d'un pôle d'excellence multi-opérateurs afin de regrouper, rentabiliser, rationaliser, réorganiser et valoriser les espaces de l'enseignement technique et professionnel tant du secteur officiel que du libre tout en y intégrant des opérateurs et formateurs tels que le FOREM, le Centre de Culture Scientifique ainsi qu'un espace d'orientation pour l'ensemble de la Cité des Métiers.

La Cité des Métiers s'implantera sur 2 sites existants, le site 1 dit « le Roullier » et le site 2 des anciens ouvriers réunis situé aux Aumôniers du Travail de Charleroi. Le projet prévoit des travaux de rénovation de ces sites.

● Charleroi District Créatif

Le programme FEDER 2014-2020 dit Charleroi District Créatif (CDC), dont nous assurons mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, se clôture.

Depuis 2014, nous totalisons à la mi-2023 plus de 53.000 heures de prestations.

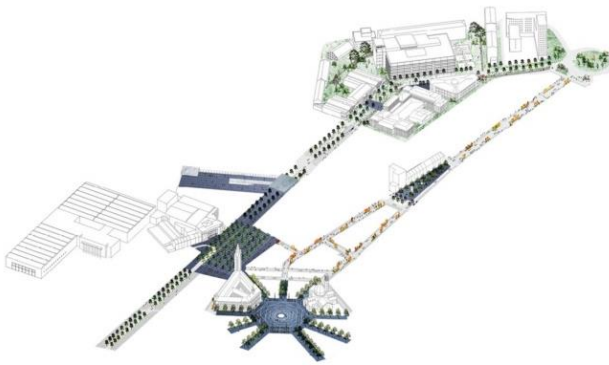
Pour mémoire, CDC est un ambitieux projet de requalification urbaine de tout le quadrant nord-ouest de la ville. Il porte sur :



- Le développement d'un pôle des grandes conférences et de l'événementiel qui reprend le Palais des Expositions, rénovation en profondeur en y intégrant un volet Congrès et la rénovation énergétique du Palais des Beaux-Arts.



- Le réaménagement urbains des boulevards Bertrand, Solvay et Roullier, des rues de Turenne, du Beffroi, du Dauphin, Neuve, des avenues de Waterloo et Henin, des places Charles II, du Manège et enfin le Square du Monument.



Il est à noter que le tunnel du boulevard Roullier est transformé en parking.

VISUALISATION : SORTIE BEAUX-ARTS



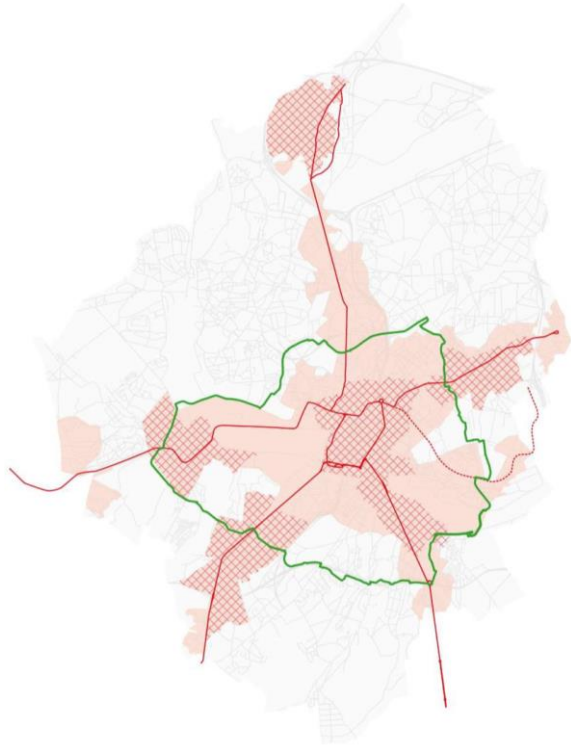
VISUALISATION : RAMPE D'ACCÈS



- La mise en œuvre du plan lumière qui permet la mise en valeur par des sources LED des surfaces nouvellement aménagées, des édifices rénovés mais également la rénovation de l'éclairage dans tout l'intra-ring.
- La mise en place d'une unité de production énergétique avec son premier embryon de réseau de chauffage urbain.

● Le Ring Vélo

La ville de CHARLEROI a l'ambition de développer son réseau mode doux.



Elle a ainsi lancé un important projet dit RING VELO et a confié aux équipes d'IGRETEC les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Auteur de Projet (topographie, voiries, stabilité) mais également le support d'un géomètre pour les acquisitions.

Ainsi nous prestons depuis mi 2021 à un rythme soutenu afin de répondre aux échéances liées aux subsides.

Mais c'est quoi le ring vélo ?

C'est une boucle cyclable structurante de 24 km située à une distance de 1 à 3 km à vol d'oiseau du centre-ville.

Il revêt plusieurs intérêts :

- Répondre à la typologie polycentrique du territoire. Les échanges ne se font pas seulement entre le centre-ville et les autres polarités urbaines, ils se font également entre polarités ;
- Drainer une masse de population importante. En effet, 75.000 personnes habitent dans un rayon de 3 km autour de la place Charles II. Cela constitue un potentiel important de cyclistes ;
- Compléter l'armature en étoile constituée par le réseau structurant des transports en commun. Il croise chacune des branches offrant dès lors de nombreuses opportunités de multimodalité ;
- Irriguer de nombreuses centralités, de nombreux pôles d'activités et points d'attraction.

5.3.2. La Surveillance des travaux

Au sein d'IGRETEC, la surveillance des travaux est historiquement liée au cycle de l'eau et plus précisément aux dossiers de la SPGE. C'est globalement la surveillance de travaux d'égouttage et de voiries en cas de mission conjointe avec les communes.

Ces dernières années, une mission de support à la SWDE s'est ajoutée.

Sur la thématique infrastructure, nous pouvons également évoquer des missions complexes telles la redynamisation urbaine de Charleroi (tunnel, fontainerie, ...), le passage sous voies de Farciennes, ...

Progressivement, la surveillance a étendu son domaine d'action au secteur du bâtiment. On peut ainsi évoquer la surveillance des projets des Palais de Expositions, Palais des Beaux-arts, Cité de Métiers, etc.

5.3.3. La Coordination Sécurité et Santé

Suite à l'imposition réglementaire, il y a plus de 15 ans, de désigner un Coordinateur Sécurité et Santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, le métier a été développé en IGRETEC.

Le Coordinateur Sécurité et Santé accompagne un grand nombre de projets du Bureau d'Etudes et s'étoffe.

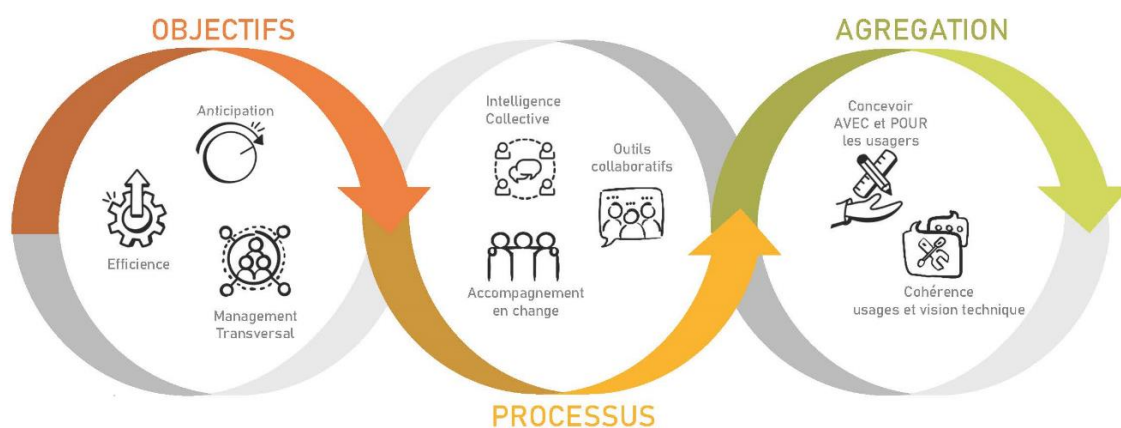
Nous comptons à ce jour cinq collaborateurs et la cellule ainsi composée prend également en charge les nouvelles missions de contrôle anti-dumping social.

5.4. La maîtrise d'usage

La maîtrise d'usage est un processus de facilitation qui est complémentaire au binôme classique de la maîtrise d'ouvrage (porteur du projet) et de la maîtrise d'œuvre (auteur du projet). Il met l'accent sur l'importance de la prise en compte des besoins comme des pratiques propres à l'utilisateur final en amont du projet. Au travers de ce processus, la volonté est bien entendu d'accroître la notion de "Services publics" et de renforcer la présence du bureau d'études plus en amont des projets mais également de positionner le bureau d'études en tant que REFERENT dans la « transformation du demain » en intégrant les dimensions psychologiques, sociétales et écologiques.

Après 4 années de mise en œuvre, nous constatons un accroissement du nombre de sollicitations de la part de nos associés afin de mettre en place des processus et méthodologies inclusifs et participatifs, pour favoriser l'émergence de propositions co-construites par l'ensemble des parties prenantes.

En témoignage plus de 50 ateliers collaboratifs (190 usagers) réalisés pour des projets très variés dans des domaines tels que le secteur hospitalier, le tertiaire et les aménagements publics.



Indicateurs de performance

	Objectif			Réalisé*
	2023	2024	2025	2023
5.1. Développer les activités du Pôle de l'eau				
5.1.1. Assainissement des eaux usées domestiques et industrielles				
Rénovation de la STEP Avigroup	70%	80%	90%	70%
Rénovation collecteur de Soleilmont	40%	80%	90%	45%
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	70%	80%	90%	70%
Station d'épuration de Saint-Amand	90%	100%		95%
Extension de la capacité de la STEP de Baileux	40%	60%	80%	60%
Collecteur du ruisseau de Buzet	40%	60%	80%	40%
Station d'épuration de Wangenies	50%	60%	80%	80%
Collecteur de Wangenies	50%	60%	80%	50%
Station de pompage et collecteur Heppignies II	30%	40%	60%	50%
Station de pompage et collecteur Martinrou I	30%	40%	60%	50%
Station de pompage et collecteur Martinrou II	30%	40%	60%	50%
Réhabilitation STEP de Rance	50%	75%	90%	50%
Construction STEP Labuissière	40%	60%	80%	40%
Mise à niveau STEP Gougnyes	40%	60%	80%	40%
Collecteur de l'Espinette	40%	60%	95%	0%
STEP de Strée	30%	50%	60%	20%
Collecteur Chaussée de Gilly	30%	50%	60%	0%
Collecteur de Labuissière	0%	50%	60%	30%
Construction STEP de Macquenoise	0%	50%	60%	30%
Collecteur de Strée	0%	40%	50%	30%
Collecteur de Macquenoise	0%	40%	50%	30%
STEP de Biesme-sous-Thuin	0%	40%	50%	20%
Collecteur de Biesme-sous-Thuin	0%	30%	40%	10%
5.1.2. Distribution d'eau				
Nombre de dossiers réalisés par an	10	10	10	10
5.1.3. Égouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)				
Nombre de dossiers réalisés par an	20	20	20	20
5.1.4. Espaces publics				
Nombre de dossiers réalisés par an **	2	20	20	20
5.1.5. Hydrologie				
Nombre de bassins d'orage par an	3	3	3	3
5.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment				
5.2.1. La petite enfance (nombre nouveaux projets /an)	2	2	2	4
5.2.2. L'apprentissage (nombre nouveaux projets /an) **	2	3	3	6
5.2.3. La vie professionnelle (nombre nouveaux projets /an) **	1	3	3	6
5.2.4. La vie familiale (nombre nouveaux projets /an) **	1	3	3	4
5.2.5. Les seniors (nombre nouveaux projets /an)	1	1	1	2
5.2.6. Les soins de santé (nombre nouveaux projets /an) **	2	3	3	4
5.2.7. L'efficience énergétique (nombre nouveaux projets /an) **	2	5	5	13***

* Valeur au 1/10/2023

** Indicateur revu à la hausse en 2024 et 2025

***Nombre important lié aux dossiers PRR (Plan de Relance et de Résilience)

	Objectif			Réalisé*
	2023	2024	2025	2023
5.3. Développer les activités du Pôle Maîtrise d’Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé				
La Cité des Métiers				
Site Roullier	70%	80%	100%	70%
Site Aumôniers du Travail de Charleroi	70%	80%	100%	70%
Charleroi District Créatif				
La rénovation du Palais des Beaux-Arts	100%			100%
Le Grand Palais	100%			100%
La construction d'une unité de production d'énergie (UPE)	100%			100%
La redynamisation urbaine - Les espaces publics	100%			100%
La redynamisation urbaine - Les grands axes	100%			100%
Le Plan lumière	100%			100%
Le Ring Vélo (récurrent sur 10 ans)	10%	20%	30%	10%
5.4. La Maîtrise d'usage				
Nombre de contrats **	4	7	10	5

* Valeur au 1/10/2023

** Objectifs 2024 et 2025 revus

Axe 6 : Contribuer à la qualité du cycle de l'eau

A la fin septembre 2023, nous exploitons, 44 stations d'épuration dont la taille varie de 100 à 200.000 équivalents-habitants (EH), 160 stations de pompage (dont 9 de démergement) ainsi qu'un réseau de près de 444 km de collecteurs et plus de 1005 déversoirs d'orage.

La capacité totale installée de nos ouvrages est de 618.000 EH.

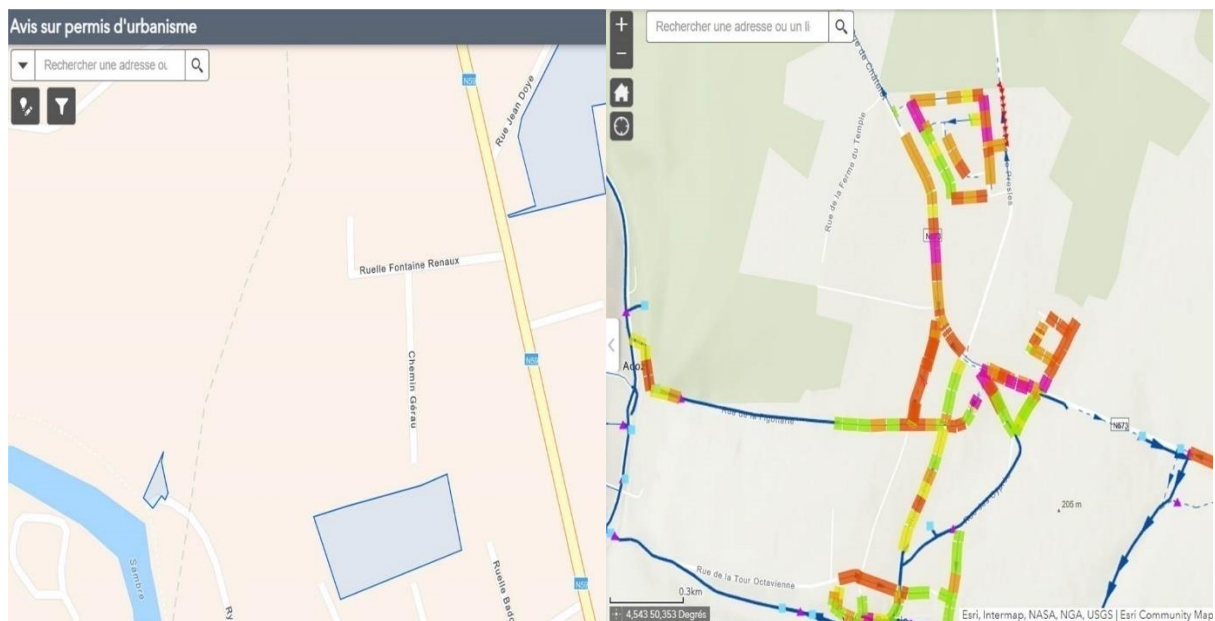
Le volume total des eaux usées traitées dans nos ouvrages avoisinait les 49 millions de m³ en 2022.

6.1. Optimiser la gestion des ouvrages

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des ouvrages d'assainissement, nous poursuivons le déploiement d'outils déjà existants et le développement de nouveaux outils.

Notre programme de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) a atteint les objectifs fixés. Nous continuons à explorer d'autres fonctionnalités.

Toutes les données relatives aux réseaux d'assainissement sont centralisées dans un outil de gestion commun à l'ensemble des OAA.



La migration de l'ensemble des applications cartographiques sur un nouveau serveur est en cours et sa finalisation est prévue fin décembre. La possibilité de diffuser de manière élargie les informations pertinentes à nos associés sera étudiée dans la foulée.

En parallèle, nous continuons de développer et d'améliorer les applications mobiles mises à disposition de nos équipes de terrain permettant l'encodage direct sur tablette ou smartphone des constats relevés sur notre réseau.

Nous avons développé un outil de visualisation des inspections caméra des réseaux d'assainissement permettant de connaître l'état d'avancement des inspections et d'accéder facilement aux vidéos. L'évaluation de l'état des réseaux est accessible au travers d'une surcouche colorée qui varie en fonction de la gravité des défauts observés.

Les avis transmis dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme sont désormais intégrés dans la cartographie.

Nous poursuivons également le déploiement de notre outil de supervision de nos ouvrages. Certains de nos ouvrages ne sont à l'heure actuelle équipés d'aucune supervision et d'autres, quant à eux, sont équipés d'une supervision obsolète.

Ce déploiement continue à se faire soit en interne par le biais de notre cellule « automation » ou en sous-traitance dans le cas de révisions plus complètes de l'ensemble de l'automatisme d'une station.

Actuellement, 159 de nos ouvrages sont équipés.

L'objectif de 5 déploiements par an est atteint.

De très nombreuses informations, de natures diverses (boues, charges, consommations énergétiques, eau, polymères, réactifs, caractéristiques des ouvrages, ...), doivent être gérées et échangées sous des formes différentes avec les différents acteurs du secteur.

Dans ce cadre, l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) est confronté à une même problématique ; faute de systèmes informatisés optimisés, les encodages multiples sont récurrents pour répondre aux diverses demandes, les erreurs existent et la charge de travail liée à ces encodages multiples et à l'établissement des rapports est conséquente.

Il a donc été décidé après de multiples contacts entre les différents partenaires, de déployer un logiciel commun de gestion d'exploitation (GEAO). Il a été proposé de se baser sur l'outil initialement développé par IPALLE et de fixer un socle commun de déploiement.

Cet outil est toujours en cours de développement et d'amélioration et est de plus en plus utilisé.

Des informations sur la gestion des déversoirs d'orage ont été intégrés à cet outil.

La caractérisation de notre réseau de collecte touche à sa fin. A l'heure actuelle, 95 % du réseau est caractérisé, ce qui représente 420 km de collecteurs encodés dans notre système INFOASSET.



Il nous reste encore à procéder à la géolocalisation de 20 km de conduites de refoulement. Il s'agit de canalisations alimentées par les stations de pompage pour lesquelles la position n'est pas assez précise. Leur repérage constitue un enjeu important dans le cadre de la gestion des installations en sous-sol. Ces conduites sont dépourvues de chambres de visite et leur repérage doit être effectué à l'aide de techniques spécifiques, comme la radiodétection ou la détection électromagnétique.

Un prestataire a été désigné, en juin 2023, pour réaliser le repérage des conduites de refoulement durant le 2^{ème} semestre 2023.

La mission de caractérisation de l'égouttage communal sur le territoire des 21 Villes et Communes a été transférée à une nouvelle cellule implantée au sein de l'Exploitation. Cette réorganisation s'inscrit dans une volonté d'efficience et de flexibilité des équipes en vue d'atteindre les objectifs annuels fixés par la SPGE.

L'objectif initial d'une moyenne de 170 km caractérisés et encodés dans le système annuellement est atteint. Les objectifs sont actuellement en cours de révision, le but étant de finaliser cette caractérisation à la fin de 2028.

6.2. Contrat de service d'assainissement industriel

La déclaration de politique régionale 2014-2019 prévoyait diverses mesures visant à « assurer le financement équitable de la politique de l'eau et la maîtrise du prix ».

Dans ce cadre, le décret du 12 décembre 2014 a fixé les bases de la mise en place d'un contrat de service industriel et la SPGE s'est vu confier dans la foulée la mission consistant à proposer un projet de texte pouvant être accepté par les différentes parties intéressées (SPGE, OAA, industriels représentés par l'Union Wallonne des Entreprises).

Le texte du « contrat-type » a été fixé définitivement dans un arrêté du Gouvernement wallon adopté le 30/11/2018. Ce texte fixe les droits et les devoirs de chaque partie ainsi que la méthode de calcul des coûts. Cette méthode est basée sur le principe de mutualisation et les coûts sont plafonnés au montant de la taxe actuelle.

Ce contrat est obligatoire pour tout établissement rejetant des eaux industrielles dans un réseau aboutissant à une station d'épuration publique existante.

Au 30 septembre 2023, depuis la mise en application de la nouvelle législation, 53 contrats avaient été traités et validés par la SPGE. Nous poursuivons nos actions afin que les industriels concernés se mettent en ordre vis-à-vis de leurs obligations légales. Une trentaine de dossiers sont actuellement en cours de traitement.

Pour le surplus, nous continuons à rendre un avis sur les rejets d'eaux industrielles aboutissant à nos stations et à traiter ces eaux.

6.3. Reprise en exploitation d'ouvrages

Nous reprenons régulièrement en gestion de nouveaux ouvrages dont les études et les chantiers de construction ont été suivis par notre bureau d'études.

En 2021, nous avons repris en exploitation 3 stations de pompage complémentaires dont une station qui présente la particularité de fonctionner avec une aspiration sous vide des eaux usées.

En 2023 et à travers une convention, nous avons repris en exploitation une station de pompage située sur le site de TIBI à Couillet.

6.4. Accompagner la transition énergétique : panneaux photovoltaïques

Dans le cadre du développement de la production d'énergie renouvelable au sein de nos installations, des projets de mise en place de panneaux photovoltaïques sont en phase de réalisation sur différents sites. Les sites prioritaires ont été identifiés sur base de leur potentiel énergétique (place disponible, exposition, accessibilité) et de la faisabilité technique du projet (autoconsommation, techniques spéciales telles que les raccordements électriques et les structures portantes).



Ainsi, la toiture de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre a été équipée de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 999kWc, permettant de couvrir lors des périodes de meilleurs rendements, l'intégralité des besoins ponctuels en électricité de la station. Cette installation produit de l'énergie depuis le mois de mai de cette année.

Les travaux concernant l'installation de 310 kWc sur les sites de Marchienne-au-Pont, Ham-sur-Heure et Wanfercée-Baulet ont débuté en septembre.

Le marché visant à équiper le site de Montignies-sur-Sambre d'un complément de panneaux et à équiper les sites de Jumet et Viesville a été notifié par la SPGE pour un total de plus de 1000 kWc.

Un marché lancé par IGRETEC est également en cours de notification. Celui-ci vise à équiper les ouvrages suivants :

- Stations d'épuration de Fleurus, Leval-Chaudeville, Nalines, Fleurjoux, Virelles, Grand-Reng et Marbaix ;
- Stations de pompage de Roux-Canal, Lodelinsart, Chatelet, Aiseau, Roctiau, Les Preys, Ri de Villers, Genly, Mayeuri, Jacquet, Thuin Verte, Luttre, Boussu-lez-Walcourt, Mottards ;
- Station de démergement de Gué Gobeau, Roosevelt, Lambot, Montignies et de Laterale.

L'ensemble de ces installations représentera une puissance installée avoisinant les 290 kWc.

D'autres marchés seront lancés en 2024 pour maximiser le nombre de panneaux.

6.5. Chantiers particuliers

Un de nos objectifs stratégiques exposé par ailleurs vise le maintien de notre certification ISO 14001 et de notre engagement EMAS.

Des objectifs techniques spécifiques sont ainsi définis dans le programme de management environnemental associé à ces certifications.

Nous exposons, ci-après, quelques chantiers particuliers importants issus entre autres de ce programme.

6.5.1. Entretien des voiries internes aux sites d'exploitation



Plusieurs voiries d'accès aux ouvrages situées en site propre présentent des dégradations au niveau du revêtement : fissuration, faïençage, plumage,...

Il s'agit pour la plupart de dégradations superficielles altérant le revêtement hydrocarboné et laissant entrer l'eau dans la structure.

Ces infiltrations dégradent la structure en profondeur et diminuent la durée de vie de la voirie.

Un audit réalisé sur les 89 sites équipés de voirie a permis de cibler 22 sites qui présentent des dégradations ponctuelles et/ou une usure prononcée du revêtement.

Une deuxième évaluation effectuée par notre bureau technique a permis de prioriser les voiries en deux catégories :

- A surveiller : Ces voiries présentent de légères dégradations et une altération de la couche d'usure qui ne nécessite pas d'intervention à court terme.
- Dégradées : Ces voiries présentent des dégradations avancées et/ou une altération marquée de la couche d'usure qui nécessite une intervention à court terme.

Ce chantier a été finalisé en 2023.

6.5.2. Réhabilitation des réseaux de collecte de Rance et Erpion

Un passage caméra réalisé dans les collecteurs a révélé des désordres structurels et fonctionnels tels que des concrétions, des infiltrations, des obstacles à l'écoulement, des fissures et des déplacements d'assemblage.

Nous avons prévu de réparer ponctuellement les collecteurs dans le cadre des travaux qui ont débutés au printemps 2023 et qui devraient se terminer à l'automne 2024. Les travaux consistent à réaliser des injections d'étanchéité, des fraisages, du chemisage de canalisation et des remplacement de trappillons et d'échelons corrodés.



6.5.3. Curage des lagunes de stations d'épuration

Le principe de fonctionnement de plusieurs stations d'épuration IGRETEC est celui du lagunage aéré. Ce procédé extensif consiste à faire transiter l'effluent à épurer à travers deux bassins aérés suivis par une lagune de finition. Un des avantages de ce type de station est qu'il demande peu d'entretien et n'est pas trop énergivore. Cependant, les boues produites sont stockées dans les bassins et celles-ci doivent être extraites ponctuellement, à intervalles de l'ordre de 10 à 15 ans.

Le marché de curage des lagunes des stations de Virelles, Grand-Reng, Boussu-Lez-Walcourt et Momignies a été finalisé en 2023. Les boues sont pompées à l'aide d'une citerne équipée d'une pompe à vide, de manière à ne pas endommager la couche d'étanchéité du bassin. Elles sont ensuite transférées vers les stations de Solre-sur-Sambre ou Virelles afin d'y être déshydratées avant élimination vers un centre agréé (valorisation thermique).

C'est approximativement 4000 tonnes de boues brutes qui ont été extraites et évacuées des lagunes concernées.



6.6. Assistance aux Villes et Communes pour la reprise en exploitation des égouttages communaux

Par la réalisation des cadastres d'égouttage, nous obtenons une base de données précise sur l'état de l'égouttage des Villes et Communes. De nouveaux services tels que des missions d'assistance aux services techniques pour anticiper les futurs investissements d'égouttage pourraient, à terme, être développés et ce, pour une gestion rationnelle du cycle des eaux rejetées.

Dans ce cadre, la SPGE a décidé d'augmenter considérablement les budgets consacrés à la connaissance des réseaux d'égouttage communaux en prenant à sa charge les opérations de curage nécessaires aux inspections télévisuelles.

Les équipes permettant de répondre à la demande de la SPGE ont été constituées.

Complémentairement, une réflexion visant à pouvoir proposer aux villes et communes des services de gestion de l'égouttage a été initiée en partenariat entre la SPGE et les Organismes d'Assainissement Agréés.

Afin de pouvoir identifier et évaluer au mieux les aspects pratiques et financiers de cette gestion, il a été décidé de lancer un projet pilote baptisé GI Eg (Gestion Intégrée de l'Egouttage). Ce pilote devrait s'étaler sur 2 ans.

A ce stade, la convention devant régler les modalités administratives, techniques et juridiques est en cours de finalisation.

La liste des communes pilotes, répondant aux critères fixés par la SPGE, a été validée par notre conseil d'administration et la SPGE.

Les premiers contacts ont eu lieu, l'objectif étant de pouvoir lancer l'opération début 2024.

Indicateurs de performance

	Objectif			Réalisé*
	2023	2024	2025	2023
6.1. Optimiser la gestion des ouvrages - Déploiement en profondeur de la GMAO				
• Déploiement en profondeur de la GMAO				
- Amélioration plans préventifs	100%			98%
- Gestion des stocks décentralisés	100%			98%
• Développement d'outils de gestion cartographiques	100%			100%
• Déploiement du serveur cartographique	30%	60%	100%	30%
• Extension de la supervision des ouvrages	78%	80%	80%	78%
• Implémentation d'un outil de gestion des données d'exploitation (GEAO)	90%	100%		90%
• Développer les activités INFONET : caractérisation des réseaux				
- Caractérisation des conduites de refoulement	100%			100%
- Caractérisation de l'égouttage communal	60%	70%	80%	57%
• Contrat de service Assainissement Industriel :				
12 contrats traités et validés par la SPGE/an (objectif 2023-2025)	12	12	12	11
	33%	66%	100%	31 %
6.4. Installation panneaux photovoltaïques				
• Installation de 3300nkWcv (34 sites)	1100kWc	2200kWc	3300kWc	1100kWc
6.5. Chantiers particuliers				
• Entretien des voiries internes aux sites d'exploitation	100%			100%
• Curage des lagunes des stations d'épuration *	80%	100%	100%	100%
• Réhabilitation des réseaux de collecte de Rance et Erpion	50%	100%		50%

* Valeur au 1/10/2023

La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour IGRETEC. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

7.2.2. IGRETEC Secteur 3

En 2022, IGRETEC, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 12.700.000 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

L'objectif sur ce nouveau plan stratégique est de stabiliser les recettes énergétiques des communes associées au Secteur 3 d'IGRETEC. L'essentiel des revenus financiers perçus par CENEO proviennent d'ORES Assets, dont le régulateur a publié le 31 mai 2023 sa méthodologie tarifaire pour la période 2025-2029. Celle-ci a fait l'objet d'une plainte en réexamen des intercommunales actionnaires du GRD, dont CENEO, le 30 juin 2023. S'en suit également le dépôt d'un recours devant la Cour des Marchés le 23 octobre 2023, avec l'objectif de maintenir au niveau actuel la rémunération des capitaux investis par les actionnaires des GRD, mise à mal par la CWaPE dans sa nouvelle méthodologie.

Ce contexte réglementaire s'ajoute au financement important réalisé en 2016 par CENEO dans le cadre de la sortie définitive d'Engie du capital d'ORES Assets et à son besoin important de trésorerie afin de rembourser ses tranches annuelles de capital d'emprunts. Cela fragilise grandement les perspectives quant aux dividendes actuellement versés par CENEO. C'est pourquoi nos prévisions financières sont réalisées avec la plus grande prudence et matérialisent ce risque important dès l'exercice comptable 2024.

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le développement de services en matière d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable, sont très ambitieux. Cette partie est développée dans l'Axe 2.

Concrètement, NEOVIA, société de service énergétique en tiers investisseur, fruit de la collaboration entre IGRETEC, CENEO, IDEA et IDETA, a attribué fin juin 2023 un premier marché public d'un montant de 13,8 millions d'euros, visant à équiper en panneaux solaires 156 bâtiments de 25 communes hennuyères. Les travaux d'installations ont débuté en septembre 2023 et se termineront dans le courant de l'année 2024.

Indicateurs de performance

	Objectif			Réalisé*
	2023	2024	2025	2023
7.1. Continuer à développer l'activité « force motrice »				
Nombre de Contrats "in house" signés en force motrice	12 nouveaux contrats en trois ans			5
7.2. Maintenir le rôle d'IGRETEC dans la gestion des IPF				
Niveau des dividendes versés par IGRETEC aux communes (en milliers d'€)	12.700	12.700	12.700	12700

* Valeur au 1/10/2023

Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne

8.1. Plan opérationnel

Une large réflexion a été entamée dans la mouvance de la sortie de la dernière version des normes de management de la Qualité et environnementale afin de doter IGRETEC d'un outil de pilotage performant lui permettant de réaliser sa vision en accord avec ses axes stratégiques (missions) et favorisant une coopération interne efficace.

Cela a donné naissance au Plan opérationnel qui reprend, au travers de fiches, les actions découlant des analyses stratégiques et s'articule autour de 8 axes prioritaires définis dans le présent plan.

Chaque année, nous procédons à l'actualisation des analyses de risques et plans d'actions associés. L'avancement des actions est suivi et analysé au travers de notre base de gestion du Plan opérationnel. A échéance régulière les nouvelles versions du plan opérationnel sont diffusées au travers de notre intranet.

8.2. Maintenir les certifications ISO et EMAS

Nous poursuivons également nos démarches en vue de maintenir les certifications ISO 9001 et ISO 14001 et l'enregistrement EMAS de la majorité des stations d'épuration que nous exploitons ainsi que de notre siège d'exploitation et de notre laboratoire.

Au niveau de la certification ISO 9001, 2022 était une année de suivi. Aucune non-conformité n'a été identifiée lors de l'audit externe de décembre. Un audit de suivi est à nouveau programmé à la fin du mois de novembre 2023.

En ce qui concerne l'ISO 14001, l'année 2023 était une année de recertification. Au terme de 3,5 jours d'audit en juin, l'ensemble des non-conformités identifiées l'année précédente ont été levées et aucune nouvelle non-conformité n'a été identifiée. Nous avons obtenu notre recertification pour un nouveau cycle de 3 ans.

A ce jour, 40 de nos stations d'épuration sont certifiées ISO 14001 et enregistrées EMAS.

Le renouvellement des permis d'environnement entamé en 2022 suit son cours et se poursuit avec le renouvellement des permis arrivant à échéance en 2024 avec notamment celui de la station d'épuration de Marchienne-au-Pont pour lequel l'Etude d'incidences sur l'environnement est en cours de réalisation.

Au-delà des certifications existantes, notons qu'IGRETEC c'est engagée dans une démarche de certification dans le cadre de la norme ISO 27001 relative à la sécurité de l'information.

8.3. La mise en application du BIM

Le BIM (Building information modeling/management) est un nouveau mode de travail collaboratif dans le secteur de la construction qui s'appuie sur la technologie numérique, entre autres sur des modèles 3D.

IGRETEC a résolument pris le pas de s'inscrire progressivement dans cette nouvelle façon de concevoir, destinée à devenir la norme d'ici quelques années.

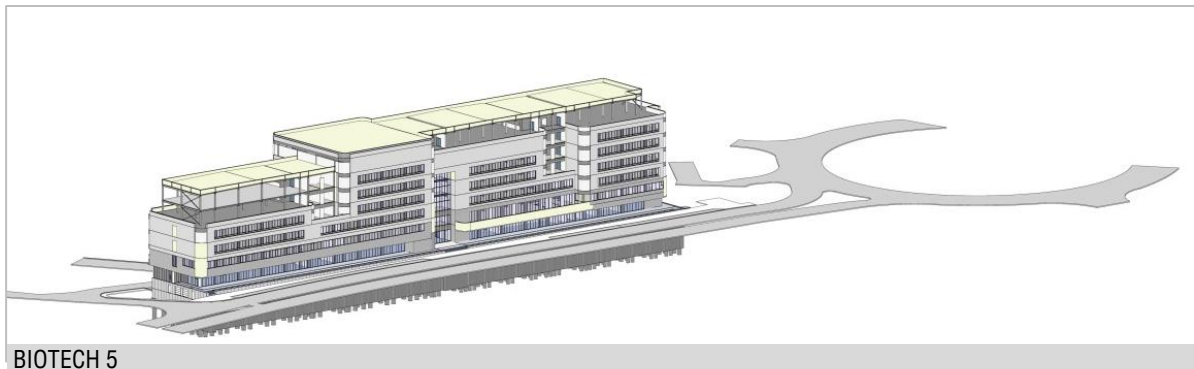
C'est donc à la fois une nécessité et une source d'opportunités dans un secteur de pointe, en plein développement et hautement compatible avec les nouvelles technologies.

L'objectif premier est de rendre accessible le BIM et les notions qui gravitent autour de lui, afin que tous les intervenants, tous métiers d'IGRETEC confondus, puissent comprendre le concept, assimiler le vocabulaire et s'approprier les utilisations logicielles.

Nous continuons à intégrer la méthode de travail BIM dans la réalisation de nos études, que ce soit par la modélisation des projets (Revit) ou l'utilisation de logiciel de rédaction de dossier de soumission permettant d'optimiser la concordance et l'harmonisation des documents publiés.

Par ailleurs, nous proposons à nos clients de poursuivre la démarche BIM au-delà des études par l'intégration de clauses BIM dans les cahiers des charges, et ce notamment pour la mise en place d'un environnement de travail commun, pour la mise en œuvre de maquettes numériques « exécution » permettant de détecter plus facilement les conflits entre techniques avant mise en œuvre sur chantier et pour la mise en œuvre de maquettes numériques « As Built », jumeaux numériques des bâtiments qui serviront à l'exploitation et à la maintenance de ceux-ci.

Parmi les clients sensibilisés au BIM et ayant souhaité que des clauses soient intégrées aux cahiers des charges, nous comptons SODEVIMMO pour son bâtiment Biotech 5, la Ville de Charleroi pour la piscine de Marchiennes, l'ISPPC pour la cuisine centrale, l'Administration communale de Farciennes pour le quartier de l'Isles et la Société wallonne du crédit social (SWCS) pour ses bureaux de Charleroi.



Enfin, dans le cadre de la gestion des infrastructures d'IGRETEC, la maîtrise d'ouvrage et le bureau d'études travaillent à la mise en œuvre du BIM exploitation

GREEN BIM

IGRETEC s'est également inscrite dans une démarche GREEN BIM afin de rendre la conception de nos bâtiments plus durable. En effet, le budget étant encore trop souvent le seul critère de choix, le but est de démontrer au client que sur l'ensemble de son cycle de vie (construction, exploitation, démolition), une construction écologiquement viable se montre généralement économiquement plus rentable et qu'une approche par coût global d'un projet est à privilégier par rapport au coût à la livraison.

L'élaboration des projets et des maquettes numériques se fera en proposant des techniques et matériaux plus durables sans que cela n'impacte trop considérablement le budget du projet et ce tant au niveau coût des travaux que du temps d'étude.

Un groupe de travail a été constitué et une candidature d'accompagnement dans le cadre de l'opération « vers des organisations durables » a été déposée auprès du SPW.

Cette candidature s'est étendue à la prise en considération des 17 objectifs de développement durable (ODD) sur lesquels IGRETEC travaille actuellement en vue d'établir une « feuille de route » de pilotage stratégique.

8.4. Maintenir IGRETEC comme référence en matière de marchés publics

Il s'agit avant tout d'assurer légalement la passation et l'exécution des marchés passés au nom d'IGRETEC ou pour le compte des associés dans le cadre de la relation In House.

Pour ce faire, plusieurs activités récurrentes sont organisées par les équipes juridiques :

- Veille réglementaire : suivi des Directives européennes et de leur transposition dans le droit belge, suivi de la jurisprudence du Conseil d'Etat, des directives et recommandations de la Tutelle, suivi de formations "pointues".
- Organisation de formations internes : actualisation des supports de formation, formation des nouveaux collègues à la réglementation, actualisation des connaissances du personnel.
- Maintien à jour de la structure documentaire liée aux marchés publics.
- Accompagnement dans l'élaboration des cahiers spéciaux des charges, des avis de marchés, des rapports d'analyse des offres, des documents d'exécution.
- Appui technique par rapport aux difficultés ou défauts d'exécution des marchés.

8.5. Assurer une gouvernance exemplaire et transparente

Il est essentiel de maintenir IGRETEC en parfaite conformité avec la réglementation et de garantir les administrateurs et les collègues contre toute critique.

Cela se traduit par le respect de 4 principes fondamentaux qui consistent en :

1. Veille réglementaire : suivi de toutes les modifications apportées au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Code des Sociétés et des Associations en vue d'une adaptation des statuts d'IGRETEC dans les délais impartis.
2. Légalité des décisions des instances : veille permanente visant à garantir la légalité et l'éthique des décisions prises par les instances d'IGRETEC.
3. Formations et informations des administrateurs : organisation de formations, entre autres, sur les sujets tels que les intercommunales, IGRETEC ; Les droits et obligations des administrateurs ; les marchés publics.
4. Information tous publics, au moyen du site internet d'IGRETEC, sur les organes légaux et internes d'IGRETEC et sur les sociétés participées par IGRETEC.

Indicateurs de performance

	Objectif			Réalisé*
	2023	2024	2025	2023
8.2. Maintenir les certifications ISO et EMAS				
Recertification ISO 9001 (cycle 2024-2026)	0%	100%		0%
Recertification ISO 14001 et réenregistrement EMAS (cycle 2023-2025)	100%			100%
Renouvellement des déclarations de classe 3 pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (2 en 2023 ; 2 en 2024; 3 en 2025)	29%	57%	100%	29%
Renouvellement des permis d'environnement (nombre de demandes de renouvellement introduites par an - Objectif 21 en 3 ans)	8 38%	16 76%	21 100%	8 38%
Limiter les consommations des chaudières principales de la STEP de Montignies-sur-Sambre en été (en rendant les deux points de production d'eau chaude sanitaire indépendants des chaudières principales)	90%	100%		90%
Limiter la consommation électrique des appareils d'éclairage (en remplaçant les points lumineux de type TL défectueux par des points lumineux de type LED sur toutes les stations concernées)	80%	100%		80%
8.3. Développement du BIM **				
Avancement des projets BIM (objectif : 3 projets finalisés en 2025).	50%	70%	100%	50%
Développement du GREEN BIM dans les projets.	20%	40%	50%	20%

* Valeur au 1/10/2023

** Objectifs revus

Les comptes de résultats prévisionnels

Les budgets d'investissements

COMPTE DE RÉSULTATS 2019-2022
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2023-2025

SECTEUR 1 (En milliers €)

	RÉALITÉS				BUDGETS		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ventes & prestations	45.085	44.354	53.937	61.681	74.711	71.536	72.945
Chiffre d'affaires	42.467	40.714	51.697	57.329	74.853	71.798	72.850
Variation de stocks	613	1.164	17	40	-2.207	-2.340	-2.054
Autres produits d'exploitation	2.005	2.476	2.223	4.312	2.065	2.078	2.149
Coût des ventes et prestations	-39.016	-38.839	-48.848	-56.985	-70.136	-67.007	-68.737
Achats	299	29	14	4.090	9.830	0	0
Services & biens divers	12.061	11.421	12.883	13.488	17.148	18.991	18.174
Rémun.+ch.soc.	21.037	20.881	26.639	29.761	35.783	41.121	43.342
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	5.619	6.508	9.312	9.646	7.375	6.895	7.221
Résultat d'exploitation	6.069	5.515	5.089	4.696	4.575	4.529	4.208
Produits financiers	1.281	4.261	1.025	1.078	1.556	868	809
Charges financières	-6.520	-6.343	-4.894	-4.559	-4.486	-4.152	-3.806
Bénéfice avant résultat exceptionnel	830	3.433	1.220	1.215	1.645	1.245	1.211

EXERCICE 2024-2025 BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2024	2025
Investissements	998	492
Mobilier et équipement	71	62
Matériel et logiciels informatiques	430	430
Gestion immobilière	497	0

COMPTE DE RÉSULTATS 2019-2022
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2023-2025

SECTEUR 2 (En milliers €)

	RÉALITÉS				BUDGETS		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ventes & prestations	29.293	33.735	32.488	26.616	36.153	31.170	30.470
Chiffre d'affaires	889	975	29.871	10.499	17.954	34.229	16.572
Variation de stocks	19.216	9.575	-5.678	7.884	12.066	-8.705	8.036
Autres produits d'exploitation	9.188	23.185	8.295	8.233	6.133	5.646	5.862
Coût des ventes et prestations	-29.129	-35.562	-25.621	-28.049	-37.397	-32.594	-30.784
Achats	15.652	20.237	6.838	8.049	16.109	9.375	7.991
Services & biens divers	10.697	10.866	12.292	13.678	15.861	17.221	16.828
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	2.780	4.459	6.491	6.322	5.427	5.998	5.965
Résultat d'exploitation	164	-1.827	6.867	-1.433	-1.244	-1.424	-314
Produits financiers	1.270	1.239	1.431	1.374	1.459	1.212	1.127
Charges financières	-933	-1.888	-1.850	-1.913	-3.058	-2.717	-2.578
Bénéfice avant résultat exceptionnel	501	-2.476	6.448	-1.972	-2.843	-2.929	-1.765

EXERCICE 2024-2025

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 2 (En milliers €)

	2024	2025
Investissements	23.185	36.624
Bâtiments SONACA	4.443	4.380
Bâtiment Mermoz 1	49	
Bâtiment Mermoz 2	145	10
Bâtiment Mermoz 4	90	1.000
Bâtiment Télécom I	50	20
Bâtiment Saint Exupéry I	1.354	
Bâtiment Saint Exupéry II	6	1.000
Bâtiments Zami	130	5
Bâtiment Eole	112	
Bâtiment Artemis 1	365	50
Bâtiment Atlas	320	50
Bâtiment Lindbergh	185	
Bâtiment Extension Black box		15
Bâtiment Maison de l'industrie	217	1.500
Halls relais PAE Ecopole	360	840
Hall relais PAE Fleurus Farciennes	140	35
Bâtiment Left Side 2		
Espace Trésignies	4.223	10.761
Hub Logistique	7.968	1.991
Fonds de transition Juste - CleanTech	2.827	12.093
Microzone Martinet	50	150

COMPTE DE RÉSULTATS 2019-2022
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2023-2025

SECTEUR 3 (En milliers €)

	RÉALITÉS				BUDGETS		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ventes & prestations	239	499	7.254	13.753	5.138	8.175	12.214
Chiffre d'affaires	0	0	1.447	25	26.575	1.540	5.595
Variation de stocks	239	499	5.797	13.723	-21.437	6.635	6.619
Autres produits d'exploitation	0	0	10	5	0	0	0
Coût des ventes et prestations	-591	-884	-7.472	-14.126	-5.373	-8.424	-12.501
Achats	81	225	5.827	12.558	3.434	7.822	11.274
Services & biens divers	510	515	1.645	1.568	1.939	602	1.227
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	144	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-352	-385	-218	-373	-235	-249	-287
Produits financiers	15.360	10.208	14.660	14.867	15.480	12.737	10.718
Charges financières	-4	-8	-36	-135	-880	-1.038	-1.019
Bénéfice avant résultat exceptionnel	15.004	9.815	14.406	14.359	14.365	11.450	9.412

Annexe

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

« Les conseillers communaux, provinciaux et de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.

Les conseillers communaux et/ou provinciaux ou de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux, provinciaux ou de C.P.A.S. élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale et ceux qui étaient administrateurs d'une association au moment des faits à la suite desquels elle a été condamnée pour l'une des infractions prévues par la loi du 30 juillet 1981 ou la loi du 23 mars 1995 – Décret du 26 avril 2012, art. 42, 4°).

L'absence de définition des modalités prévues au 10° de l'article L1523-14 n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux et/ou provinciaux »

Consultation de documents

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Art. L1561-1

Pour l'application du présent titre, on entend par:

1.document administratif : toute information, sous quelque forme que ce soit, dont l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code dispose;

2.document à caractère personnel : document administratif comportant une appréciation ou un jugement de valeur relatif à une personne physique nommément désignée ou aisément identifiable, ou la description d'un comportement dont la divulgation peut manifestement causer un préjudice à cette personne.

Art. L1561-3

La délivrance du document visé à l'article L1561-1, 1°, peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Il détermine le montant de la rétribution.

Les rétributions éventuellement demandées ne peuvent excéder le prix coûtant.

Art. L1561-4

Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent titre, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. L1561-5

La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale

ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. L1561-6

Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande:

1. concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
2. est formulée de façon manifestement trop vague;
3. concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
4. est manifestement abusive ou répétée;
5. peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale ou

la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte:

1. à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
2. à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
3. au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. L1561-7

Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la

demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communie, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. L1561-8

§ 1 Si l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code, concernée rejette une demande de consultation, de communication ou de rectification, même de façon implicite, le demandeur peut introduire un recours contre cette décision devant la Commission d'accès aux documents administratifs, visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration.

Le recours est exercé et examiné selon les modalités et dans les délais fixés par le décret susvisé.

§ 2 Cette Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du présent titre. Elle peut soumettre au pouvoir législatif des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. L1561-9

Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre

protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. L1561-10

Les documents administratifs obtenus en application du présent titre ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent titre, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 euros ou d'une de ces peines seulement.

Art. L1561-11

Les dispositions du présent titre sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent titre.

Art. L1561-12

La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale

significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s)

et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.

